



ACTION 21

Centre de recherches pour
le développement international

RÉSUMÉS



ACTION 21

Centre de recherches pour
le développement international

Ottawa

•

Le Caire

•

Dakar

•

Johannesburg

•

Montevideo

•

Nairobi

•

New Delhi

•

Singapour



RÉSUMÉS



Publié par les Éditions du CRDI, BP 8500, Ottawa ON K1G 3H9

© 1993, Centre de recherches pour le développement international

Tous droits réservés. La reproduction d'un extrait quelconque de cet ouvrage, par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécanique, en particulier par photocopie ou par microfilm est interdite sans l'autorisation écrite de l'éditeur.

CRDI, Ottawa, ON CA

Action 21 : résumés. Ottawa, ON, CRDI, 1993. 108 p.

/Développement durable/, /gestion de l'environnement/, /conservation des ressources/ — /gestion des déchets/, /développement de compétence/, /enfants/, /femmes/, /population indigène/, /coopération internationale/, /CRDI/, /résumés/.

CDU : 574

ISBN : 0-88936-692-6

Distribué au Canada par Code International, 323, rue Chapel, Ottawa Ontario K1N 7Z2

Aussi disponible en anglais sous le titre Agenda 21
Abstracts, Reviews, and Commentaries



T A B L E D E S M A T I È R E S

INTRODUCTION	6
REMERCIEMENTS	8



S E C T I O N I

DIMENSIONS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES	9
------------------------------------	---

CHAPITRE 1	PRÉAMBULE D'ACTION 21	10
CHAPITRE 2	COOPÉRATION INTERNATIONALE VISANT À ACCÉLÉRER UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT	12
CHAPITRE 3	LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ	14
CHAPITRE 4	MODIFICATION DES MODES DE CONSOMMATION	16
CHAPITRE 5	DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE ET DURABILITÉ	18
CHAPITRE 6	PROTECTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ	20
CHAPITRE 7	PROMOTION D'UN MODÈLE VIABLE D'ÉTABLISSEMENTS HUMAINS	22
CHAPITRE 8	INTÉGRATION DU PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT	24



S E C T I O N I I

CONSERVATION ET GESTION DES RESSOURCES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT	27
--	----

CHAPITRE 9	PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE	28
CHAPITRE 10	CONCEPTION INTÉGRÉE DE LA PLANIFICATION ET DE LA GESTION DES TERRES	30
CHAPITRE 11	LUTTE CONTRE LE DÉBOISEMENT	32



CHAPITRE 12	GESTION DES ÉCOSYSTÈMES FRAGILES: LUTTE CONTRE LA DÉSSERTIFICATION ET LA SÉCHERESSE	34
CHAPITRE 13	GESTION DES ÉCOSYSTÈMES FRAGILES: MISE EN VALEUR DURABLE DES MONTAGNES	36
CHAPITRE 14	PROMOTION D'UN DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DURABLE	38
CHAPITRE 15	PRÉSERVATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	40
CHAPITRE 16	GESTION ÉCOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES BIOTECHNIQUES	42
CHAPITRE 17	PROTECTION DES OCÉANS ET DE TOUTES LES MERS — Y COMPRIS LES MERS FERMÉES ET SEMI-FERMÉES — ET DES ZONES CÔTIÈRES ET PROTECTION, UTILISATION RATIONNELLE ET MISE EN VALEUR DE LEURS RESSOURCES BIOLOGIQUES	44
CHAPITRE 18	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU DOUCE ET DE LEUR QUALITÉ	46
CHAPITRE 19	GESTION ÉCOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES SUBSTANCES CHIMIQUES TOXIQUES, Y COMPRIS LA PRÉVENTION DU TRAFIC INTERNATIONAL ILLICITE DES PRODUITS TOXIQUES ET DANGEREUX	48
CHAPITRE 20	GESTION ÉCOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES DÉCHETS DANGEREUX, Y COMPRIS LA PRÉVENTION DU TRAFIC INTERNATIONAL ILLICITE DE DÉCHETS DANGEREUX	50
CHAPITRE 21	GESTION ÉCOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES DÉCHETS SOLIDES ET QUESTIONS RELATIVES AUX EAUX USÉES	52
CHAPITRE 22	GESTION SÛRE ET ÉCOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES DÉCHETS RADIOACTIFS	54



S E C T I O N I I I

	RENFORCEMENT DU RÔLE DES PRINCIPAUX GROUPES	57
CHAPITRE 23	PRÉAMBULE DE LA SECTION III RENFORCEMENT DU RÔLE DES PRINCIPAUX GROUPES	58
CHAPITRE 24	ACTION MONDIALE EN FAVEUR DE LA PARTICIPATION DES FEMMES À UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉQUITABLE	59
CHAPITRE 25	RÔLE DES ENFANTS ET DES JEUNES DANS LA PROMOTION D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE	61
CHAPITRE 26	RECONNAISSANCE ET RENFORCEMENT DU RÔLE DES POPULATIONS AUTOCHTONES ET DE LEURS COMMUNAUTÉS	63



CHAPITRE 27	RENFORCEMENT DU RÔLE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNE- MENTALES : PARTENAIRES POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE	66
CHAPITRE 28	INITIATIVES DES COLLECTIVITÉS LOCALES À L'APPUI D'ACTION 21	68
CHAPITRE 29	RENFORCEMENT DU RÔLE DES TRAVAILLEURS ET DE LEURS SYNDICATS	71
CHAPITRE 30	RENFORCEMENT DU RÔLE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE	73
CHAPITRE 31	COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	75
CHAPITRE 32	RENFORCEMENT DU RÔLE DES AGRICULTEURS	77



S E C T I O N I V

	MOYENS D'EXÉCUTION	79
CHAPITRE 33	RESSOURCES ET MÉCANISMES FINANCIERS	80
CHAPITRE 34	TRANSFERT DE TECHNIQUES ÉCOLOGIQUEMENT RATIONNELLES, COOPÉRATION ET CRÉATION DE CAPACITÉS	81
CHAPITRE 35	LA SCIENCE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	83
CHAPITRE 36	PROMOTION DE L'ÉDUCATION, DE LA SENSIBILISATION DU PUBLIC ET DE LA FORMATION	85
CHAPITRE 37	MÉCANISMES NATIONAUX ET COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT	87
CHAPITRE 38	ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS INTERNATIONAUX	89
CHAPITRE 39	INSTRUMENTS ET MÉCANISMES JURIDIQUES INTERNATIONAUX	91
CHAPITRE 40	L'INFORMATION POUR LA PRISE DE DÉCISIONS	92
	CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	94
	DÉCLARATION DE PRINCIPES SUR LES FÔRETS	96
SIGLES		98
ORGANISMES AUXQUELS S'ADRESSER		102
LISTE DES ANALYSTES ET COMMENTATEURS		104



INTRODUCTION

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) a été créé par le Parlement du Canada en 1970 pour encourager et subventionner des recherches techniques et scientifiques réalisées par les pays moins avancés, pour leur propre bénéfice.

À ce jour, le CRDI a financé plus de 4 500 projets dans plus de 100 pays en développement. Au moins 45 établissements universitaires canadiens et 58 autres organismes, dont des organisations non gouvernementales (ONG), des associations et des entreprises du secteur privé, ont participé et collaboré à des recherches exécutées grâce à des subventions du Centre.

En juin 1992, à Rio de Janeiro, au Brésil, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, également appelée CNUED ou Sommet Planète Terre, le gouvernement du Canada a confié au CRDI la mission de devenir l'un des organismes canadiens clés chargés de la mise en oeuvre d'Action 21. Le mandat du Centre a été élargi de manière à mettre l'accent sur l'environnement et le développement durable, afin de faire progresser Action 21, le plan d'action mondial pour un développement durable et équitable. Ces derniers mois, le CRDI a lancé un vaste processus consultatif visant à créer et consolider des partenariats stratégiques en vue d'une action concertée pour améliorer la qualité de la vie, protéger ou restaurer l'environnement, et conserver les ressources de notre planète pour les transmettre aux générations futures. Dans le cadre de ce processus, l'une des tâches que le CRDI a entreprises a été l'analyse d'«Action 21», un document de 600 pages qui comprend quatre grandes sections traitant de 40 sujets ou secteurs distincts.

Trois raisons ont poussé le Centre à effectuer cette analyse. Premièrement, ce document est tellement long et complexe qu'il fallait en bien saisir le contenu, les relations entre les différents thèmes et secteurs, et les types de programmes ou activités préconisés et acceptés par les négociateurs d'Action 21. Deuxièmement, il fallait cerner les points forts et les points faibles d'Action 21, ses lacunes et ses défauts, ainsi que les divers obstacles ou contraintes en empêchant la mise en oeuvre. Troisièmement, il fallait établir, du point de vue du CRDI, les recherches sur lesquelles on prévoyait d'appuyer la mise en oeuvre des programmes et activités dans certains domaines, les recherches qui avaient été laissées de côté ou négligées, et les possibilités ou défis futurs en matière de recherche auxquels le CRDI et ses partenaires pourraient s'attaquer.

Avant d'entreprendre l'analyse chapitre par chapitre d'Action 21, des deux conventions et de la Déclaration de principes sur les forêts, on a conçu un format d'analyse commun pour les examens, qui constituaient le premier niveau d'analyse. Un autre format a été conçu pour les résumés des examens, qui condensent en une page les examens de 10 à 20 pages. Enfin, un troisième format a été conçu pour les commentaires, qui sont des examens par les pairs des examens initiaux et montrent bien que, même entre collègues ayant sensiblement les mêmes intérêts, les points de vue peuvent être divergents. Une liste de spécialistes de différentes disciplines au CRDI a été dressée et chacune des personnes dont le nom figure sur cette liste s'est vu confier un ou plusieurs chapitres à examiner, analyser et critiquer. Une fois ces examens terminés, on a demandé à d'autres de préparer soit des résumés, soit des commentaires de ces examens. Des versions préliminaires de ces documents ont été transmises à des spécialistes de l'extérieur du CRDI pour obtenir leurs réactions et leur apport. Par ailleurs, bon nombre d'organismes et ministères gouvernementaux du Canada et de pays en développement tentaient eux aussi de bien saisir le contenu d'Action 21 et ils nous ont demandé de leur fournir ces versions préliminaires pour aider d'autres agences ou organismes à effectuer leur analyse.



Le texte intégral des résumés, analyses et commentaires n'est publié qu'en anglais. Deux autres publications paraîtront à l'intention des lecteurs qui aimeraient se renseigner davantage sur Action 21 : « Guide d'Action 21: questions, débats et initiatives canadiennes » et « Action 21: le plan vert planétaire ». On peut se les procurer à l'adresse suivante : Livres CRDI, BP 8500, Ottawa, Canada, K1G 3H9. [Voir le bulletin de commande à la fin de cet ouvrage].

On a beaucoup parlé de la controverse et des désaccords qui ont entouré la CNUED, et Action 21 a fait l'objet de bon nombre de critiques négatives. Si la conférence et le document n'étaient pas exempts de défauts, ils ont néanmoins représenté un pas en avant sur le chemin de la réconciliation des impératifs en matière d'environnement, d'une part, et de développement, d'autre part. Dans leur analyse et examen d'Action 21, les analystes du CRDI ont tenté de cerner les défis qui se posent et les possibilités qui s'offrent pour faire progresser encore un peu plus le programme d'action mondial. Nous espérons que vous trouverez dans ce document des éléments qui vous aideront à poursuivre le travail entrepris dans la foulée du Sommet de Rio, afin que nous puissions tous vivre dans un monde plus paisible, plus sûr et plus écologiquement durable.

Theodora Carroll-Foster
Directrice de la publication

Coordinatrice
Section Action 21



REMERCIEMENTS

La préparation de tout document, long ou court, mobilise les idées, le savoir-faire et le travail d'un bon nombre de personnes, et ce fut certainement le cas pour celui-ci. Le personnel du CRDI a consacré beaucoup de temps à l'examen et à l'analyse d'Action 21. On trouvera ci-après la liste des analystes et commentateurs. Ainsi, les lecteurs qui s'intéressent à un chapitre ou un sujet en particulier sauront où se trouvent, au CRDI, les spécialistes de ces questions. Tous mes remerciements à chacun et chacune d'entre vous, car ce travail s'est ajouté à vos tâches habituelles. La lecture d'épreuves n'est pas chose facile, mais Sara Cardona, Mónica Dankers, Sheryl Davidson et Brenda Lalonde ont mis le plus grand soin à revoir les textes. Leurs suggestions ont été fort appréciées. Enfin, je tiens à adresser des remerciements tout particuliers à Claire Brière, qui a saisi les modifications apportées et a reformaté le document à maintes reprises, et à Robert Charbonneau, qui en a surveillé la préparation en même temps que celle de deux autres publications du CRDI ayant trait à Action 21.



S E C T I O N

DIMENSIONS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES



CHAPITRE UN

PRÉAMBULE

RÉSUMÉ

Le préambule souligne qu'Action 21 est « un programme dynamique », qui « peut évoluer avec le temps ». Pour être efficace, en effet, Action 21 devra faire preuve d'un certain « dynamisme évolutif » afin de suivre les fluctuations constantes des contextes physique, social, économique, politique et culturel. Comme nous en avertit le préambule :

L'humanité se trouve à un moment crucial de son histoire. Nous assistons actuellement à la perpétuation des disparités entre les nations et à l'intérieur des nations, à une aggravation de la pauvreté, de la faim, de l'état de santé et de l'analphabétisme, et à la détérioration continue des écosystèmes dont nous sommes tributaires pour notre bien-être.

Ce n'est que par un partenariat mondial, envisageant l'environnement et le développement d'une manière équilibrée et intégrée, que le monde pourra résoudre ces problèmes et en arriver à un développement durable.

Action 21, dit-on dans le préambule, témoigne d'un consensus mondial et d'un engagement politique au niveau le plus élevé pour aborder les problèmes d'aujourd'hui et chercher à préparer le monde aux tâches qui l'attendent au cours du siècle prochain. La responsabilité première en incombe non seulement aux gouvernements et au système des Nations Unies, mais également aux organismes régionaux, sous-régionaux et internationaux, aux ONG et à bien d'autres groupes. Tous ont un rôle clé à jouer pour faire progresser cet important programme mondial.

Pour que les objectifs d'Action 21 puissent être atteints, cependant, on reconnaît qu'il faudra les éléments suivants: apport substantiel de ressources financières nouvelles et additionnelles, en particulier aux PVD; renforcement des capacités et des institutions; stratégies, plans et processus de mise en oeuvre bien conçus. Il y aura lieu d'accorder une attention spéciale à la situation particulière des « pays dont l'économie est en transition », qui doivent faire face à des transformations considérables, parfois dans un climat de très forte tension sociale, économique et politique.

Le préambule fait état de quelques questions difficiles qui se sont dégagées lors des discussions et négociations relatives aux autres chapitres d'Action 21 (les chapitres 2 à 40) et il avait pour objet d'atténuer certaines tensions et de ménager des susceptibilités. Ainsi, p. ex., les pays du Groupe des 77 et les pays qui sont dans une période de transition vers une économie de marché ont accepté un compromis en permettant que le préambule reconnaisse la nécessité « d'accorder une attention spéciale à la situation particulière des pays dont l'économie est en transition », et l'on a ainsi pu éviter des références répétées aux « pays dont l'économie est en transition » dans tout le reste du texte d'Action 21. Un autre compromis est intervenu entre les pays producteurs d'énergie et les autres, dont les États-Unis, lorsqu'il a été défini que le qualificatif « écologiquement rationnel » signifiait « écologiquement sûr et rationnel », en particulier lorsqu'il s'appliquait aux expressions: sources d'énergie, approvisionnement en énergie, systèmes énergétiques, et technologie.



Lors de la quatrième réunion du Comité préparatoire, le Canada a été au nombre de ceux qui ont veillé à ce qu'il y ait un préambule. Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande (CANZ) ont travaillé à faire en sorte que la mise en oeuvre d'Action 21 soit orchestrée par tous les gouvernements des pays aussi bien industrialisés qu'en développement et ce, en s'appuyant sur leurs propres plans nationaux plutôt que sur des initiatives mises de l'avant par des organisations internationales ou par les Nations Unies. Le Canada a systématiquement insisté sur une participation étendue du public et il a donné l'exemple en adoptant lui-même au pays, avant la CNUED, une démarche mettant l'accent sur la transparence, la responsabilité et la solidarité, que l'on a appelée par la suite la « manière de Rio ».

**COOPÉRATION
INTERNATIONALE
ET POLITIQUES
NATIONALES CONNEXES**

Responsable: Philip English

RÉSUMÉ

1. REMARQUES GÉNÉRALES

- Synthèse judicieuse des grandes questions économiques internationales.
- Les rapports et les politiques économiques sont la base du chapitre.
- Section sur les politiques économiques nationales moins étayée en raison du grand éventail des sujets traités.
- Aucune mention n'est faite des politiques agricoles (voir les autres chapitres).
- Questions de politique internationale non évoquées, probablement pour des raisons diplomatiques.
- Politique sociale et gouvernement démocratique à peine mentionnés.

2. CONCLUSIONS PRINCIPALES

- Tant les politiques économiques des États que les relations économiques internationales ont un grand effet sur le développement durable.
- Voici les principaux champs d'application:
 - a) libéraliser le commerce;
 - b) faire en sorte que les politiques commerciales et environnementales se renforcent mutuellement;
 - c) fournir des ressources financières et traiter du problème de la dette;
 - d) encourager des politiques macro-économiques propices à l'environnement et au développement.

3. RECHERCHE ET APPLICATION

- Amélioration des marchés des produits de base et diversification des exportations.
- Lien entre commerce et environnement.
- Politiques propres à attirer les investissements et à réduire ou à éviter l'endettement.
- Recherche de solutions favorisant la croissance.
- Élaboration et mise en oeuvre de politiques économiques nationales.
- Systèmes d'information sur les marchés des produits de base et mesures de réglementation du commerce.
- Promotion de l'entrepreneuriat et de la PME.
- Ajustements structurels et impacts social et environnemental.
- Incorporation des coûts sociaux et environnementaux dans le prix des ressources.
- Gestion de la chose publique et prise de décisions.
- Politique sociale.

4. CRDI: PARTENARIATS ACTUELS ET FUTURS

- CNUCED ET G24: commerce, environnement, politique macro-économique.
- GRADE (Pérou): fiscalité et environnement.



- PIDS (Philippines), ACTS (Kenya): ajustements structureaux et environnement.
- TDRI (Thaïlande): modèles macro-économiques et environnement.
- TSC (Costa Rica): comptabilité nationale et pêches.

5. DES CRÉNEAUX POUR LE CRDI

- Économie et environnement, en particulier lorsqu'ils sont reliés au commerce.
- Renforcement des capacités en vue de l'élaboration de politiques économiques nationales, notamment celles qui se rapportent aux relations économiques internationales.
- Réforme du système économique international, selon l'accessibilité des meilleurs économistes du tiers-monde.
- Prix des ressources et réforme des comptes nationaux (si le terrain n'est pas trop occupé).
- Formation à l'économie de l'environnement.

6. AUTRES SUGGESTIONS

- Ce chapitre met l'accent sur des thèmes que le Centre a abordés depuis de nombreuses années.
- L'attention explicite à l'environnement n'est pas importante et son poids n'est pas plus grand que celui qu'il occupe dans les programmes que le Centre consacre à ce secteur général.

LUTTE
CONTRE
LA PAUVRETÉ

Responsable: Daniel A. Morales-Gómez

R É S U M É

1. REMARQUES GÉNÉRALES

- La pauvreté comme un phénomène qui n'assure pas les moyens de subsistance suffisants et constitue un frein puissant du développement durable.
- Fournit un cadre de discussion utile, mais sans approfondir la question.
- Parmi les choix possibles, suggère des interventions fondées sur des orientations stratégiques, la recherche et des actions proches des populations; les détails sont toutefois laissés à l'interprétation de chacun.
- Ajoute peu à la connaissance que l'on a de la pauvreté, accumulant les généralités et les énoncés d'un haut niveau d'abstraction.
- Se fonde sur la méthode d'approche de la redistribution de la croissance des années 1970; tente de faire le lien entre développement durable, environnement et élimination de la pauvreté, mais ne prend pas suffisamment en compte des facteurs importants du sous-développement et de la pauvreté (idéologie politique, structure de classe et accumulation du capital).
- Présume de l'existence d'affinités conceptuelles entre gouvernements et organismes nationaux et internationaux sur des questions centrales et les objectifs du développement.

2. CONCLUSIONS PRINCIPALES

- Ne parvient pas à des conclusions précises, ne proposant qu'un cadre de discussion
- Définit la pauvreté comme un « problème multidimensionnel complexe » qui s'oppose au développement durable et qui a ses origines tant dans des facteurs nationaux qu'internationaux variés.
- On n'éliminera la pauvreté que si tous les pays en partagent la responsabilité.
- Il est nécessaire de mieux gérer les ressources de l'environnement pour parvenir à un monde viable au moyen d'une « stratégie de lutte contre la pauvreté » commune, intégrée et efficace.

3. RECHERCHE ET APPLICATION

- Faire des choix qui permettront d'assurer à tous une survie durable.
- Mettre en place les politiques axées sur un développement humain intégré.
- Viser les régions les plus démunies.



- Créer des programmes nationaux mettant l'accent sur l'investissement en capital humain. Les options de recherche et d'interventions croisées comportent: (a) la prise en mains des groupes cibles, le respect des identités culturelles, la création de réseaux d'enseignement et d'information, et la mise en valeur de la participation populaire; (b) la création d'une capacité nationale par la réduction des inégalités, la gestion des actions et des ressources, la création d'emplois productifs, l'accès aux technologies et au développement des ressources humaines, et la prestation de services qui tendent à satisfaire les besoins essentiels; (c) la mise en vigueur de mesures intégrées et de moyens législatifs pour répondre aux besoins en matière de santé (soins primaires et maternels, assainissement), de gestion des services (terres, alimentation et eau potable) et d'éducation (primaire et professionnelle); (d) la ceuilllette de données et d'information utiles à la planification des politiques et à l'évaluation des programmes d'allègement et d'élimination de la pauvreté; (e) la promotion d'une coopération fondée sur la planification, le financement, la mise en oeuvre et l'évaluation des stratégies de lutte contre la pauvreté.

4. CRDI: PARTENARIATS ACTUELS ET FUTURS

- Resserrer les liens avec d'autres donateurs et les directions régionales du système onusien, les gouvernements provinciaux, les ONG et les organismes privés au Canada.
- Créer des réseaux d'information sur les principaux groupes cibles, les expériences réussies et les dispositifs de remplacement pour mettre en branle de stratégies d'élimination de la pauvreté au moment d'élaborer des politiques sanitaires, sociales et pédagogiques.

5. DES CRÉNEAUX POUR LE CRDI

- Renforcer la capacité du CRDI d'appuyer la recherche en faveur du développement durable tout en maintenant sa structure de programmes actuelle.
- Lancer une initiative intégrée de recherches pour éliminer la pauvreté, afin d'aider les pays pauvres à élaborer ou à réévaluer les plans et résolutions multiples adoptés par les gouvernements pour lutter contre la pauvreté.
- Créer un consortium mondial de recherche sur la décentralisation de l'État pour établir un réseau mondial sur les expériences de décentralisation dans les domaines de la planification des politiques, de la délégation de la prise de décisions, et des systèmes de gestion par objectifs.
- Parrainer un groupe d'étude international sur les dimensions de la pauvreté dans le contexte du nouvel ordre mondial afin d'échafauder d'autres scénarios concernant les stratégies pour le développement durable.

6. AUTRES SUGGESTIONS

Le chapitre laisse dans l'ombre les dimensions *politico-économiques* de la pauvreté, soit l'effet réciproque de la politique et de l'économie en regard des causes, des manifestations et des solutions liées à la pauvreté. Cette omission amène à traiter la pauvreté et son élimination comme s'il s'agissait d'un phénomène homogène et d'une condition « naturelle » des PVD que l'on pourrait éliminer par la simple mise en place de stratégies de création de revenus et de croissance économique.

**MODIFICATION
DES MODES
DE CONSOMMATION**

Responsable: Theodora Carroll-Foster

R É S U M É

1. REMARQUES GÉNÉRALES

- Chapitre extrêmement faible, n'arrivant pas à décoller, et qui laisse entendre, avec raison, que la question a une très grande importance.
- Reconnaît que les modes actuels de consommation constituent un problème, mais ne sait formuler que des propositions conventionnelles pour le résoudre.
- N'analyse aucunement les rapports entre pauvreté, richesse, poids de la population et environnement.
- Omet de reconnaître les limitations générales en matière de consommation, de concepts de croissance, de population, etc., et semble ne pas distinguer clairement entre « croissance » au sens de l'économie traditionnelle et « développement durable ».
- Préconise le changement surtout par le biais d'une meilleure efficacité économique, l'environnement devenant un appendice de l'économie.
- Manque de cohésion avec le contenu d'autres chapitres et thèmes traités.

2. CONCLUSIONS PRINCIPALES

- Reconnaît que les modes de consommation actuels sont intenable.
- Propose de revoir les modèles de croissance de la consommation mais sans imposer un fardeau excessif pour les pauvres ou un frein à la croissance du tiers-monde.
- Fait des propositions de recherche soit trop peu développées ou banales, et d'autres s'en chargent, soit trop générales et en dehors du mandat du Centre.

3. RECHERCHE ET APPLICATION

- Recherches sur les effets des modes de consommation actuels ou émergents dans les PVD, avec accent sur des secteurs, des groupes ou des régions spécifiques et les implications qui en découlent pour le développement durable.
- Recherches axées sur les politiques et stratégies nationales, mais non seulement selon une perspective de consommation à outrance.

4. CRDI: PARTENARIATS ACTUELS ET FUTURS

- ONG, institutions de recherche, organisations de femmes, conseils regroupant des entreprises, bon nombre d'entre eux ayant déjà eu l'occasion de travailler avec le CRDI.



5. DES CRÉNEAUX POUR LE CRDI

- Ne donne directement aucune indication utile.
- Au sein de l'ensemble des programmes du CRDI, la conscience du rôle et des liens entre population, pauvreté, richesse et surconsommation, qui posent une menace ultérieure à l'environnement, devrait être à la fois implicite et explicite.

6. AUTRES SUGGESTIONS

[S/O]

DYNAMIQUE
DÉMOGRAPHIQUE
ET DURABILITÉ

Responsable: François M. Farah



RÉSUMÉ

1. REMARQUES GÉNÉRALES

- On n'accorde pas suffisamment d'attention au contexte socio-culturel.
- On considère les différences régionales et sous-régionales uniquement sous l'angle « économique ».
- Les modèles touchant à la reproduction et aux mouvements de population sont interprétés comme des choix individuels pour améliorer les conditions socio-économiques dans un cadre politique, ethnologique et socio-culturel particulier.
- Deux données politiques doivent être abordées: la dynamique familiale et des comportements touchant à la reproduction afin d'assurer une croissance durable; les stratégies locales et autochtones visant à protéger et à tirer le meilleur avantage des ressources naturelles.

2. CONCLUSIONS PRINCIPALES

- Un lien direct relie la pression démographique croissante et l'épuisement des ressources naturelles. Les « zones écologiques critiques », c.-à-d. les territoires très peuplés, et dont la croissance démographique est élevée, connaîtront un déclin plus prononcé par l'effet conjugué de la poussée démographique et d'une distribution spatiale arbitraire.
- La dynamique démographique, un problème à facettes multiples, doit être abordé par le moyen de la recherche, de politiques et de stratégies qui tiennent compte des attitudes, des valeurs économiques, sociales et culturelles et des processus liés aux phénomènes démographiques (p. ex. : fertilité, contrôle des naissances, flux migratoires, condition féminine et comportements reproductifs).

3. RECHERCHE ET APPLICATION

- On préconise des recherches et des activités connexes (formation, création de bases de données, recherche à caractère interdisciplinaire et pluri-institutionnel et création de réseaux d'experts, etc.) en vue de l'intégration de la dynamique et des processus démographiques à des stratégies et des politiques de développement durable.
- La recherche est nécessaire pour élaborer des mesures et des dispositifs pour apprécier et surveiller l'appauvrissement des ressources lié à la pression démographique; évaluer les initiatives et les programmes gouvernementaux, la force et les faiblesses des institutions responsables; estimer la qualité, le succès et le degré de décentralisation des programmes et des mesures démographiques.
- Il convient d'entreprendre des recherches sur: la formation susceptible de renforcer la capacité décisionnelle; les processus d'émancipation des femmes et les besoins de celles-ci selon le contexte socio-culturel; le lien entre migration et aménagement du territoire.



4. CRDI: PARTENARIATS ACTUELS ET FUTURS

- Les priorités sont définies au niveau macroscopique et portent sur l'élaboration et la mise en oeuvre d'orientations et de programmes appropriés. Les partenaires institutionnels doivent avoir une capacité de conceptualisation et pratiquer la résolution des problèmes et la prise de décision.
- Au Canada, ces partenaires oeuvrent au sein: des universités ou des groupes de recherche du secteur public ou non; des ONG engagées dans des actions communautaires; du monde des affaires (en vue d'un éventuel transfert technologique).
- Hors de nos frontières, ces partenaires seraient : les agences de développement international, les universités nationales et locales, ou les ONG qui se consacrent à la recherche et au développement, et les experts qui travaillent dans un cadre interdisciplinaire et pluri-institutionnel.

5. DES CRÉNEAUX POUR LE CRDI

- La recherche sur les processus d'intégration entre dynamique démographique et épuisement des ressources naturelles. La promotion d'une initiative de recherche mondiale destinée à la mise en place et à la diffusion d'un inventaire de l'appauvrissement des ressources lié à la pression démographique [Population-Induced Natural Resources Exhaustion Monitor (PINREM)], englobant la plupart des domaines de recherche évoqués dans le chapitre. C'est un instrument stratégique utile à l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques; permet la mise au point de mécanismes fiables de surveillance du succès ou de l'échec des politiques; représente un dispositif de renforcement des capacités des gouvernements et des institutions non gouvernementales pour former des réseaux, à la fois au Canada et dans le monde.

6. AUTRES SUGGESTIONS

PINREM peut facilement être intégré à la structure du Centre, dans l'un de ses programmes ou comme activité spéciale. Il s'avère être un pionnier dans le domaine; il donnera une plus grande visibilité nationale et internationale au Canada et au Centre.



CHAPITRE SIX

PROTECTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

Responsable: Maureen Law

RÉSUMÉ

1. REMARQUES GÉNÉRALES

- Malgré le titre, il est peu question de promotion.
- L'accent est mis sur des modèles de prestation de soins de santé structurés plutôt que sur une méthode d'approche intégrée et valorisante.
- La proposition n'est pas étayée par des arguments forts (p. ex.: équité, stratégies axées sur la participation) et aucun défi ou stimulant politique n'est mis de l'avant pour modifier la situation qui prévaut actuellement dans les pays du Nord et du Sud.
- Les sections consacrées aux moyens d'action sont bien articulées et presque tous les thèmes importants sont mentionnés dans les activités présentées, sauf: planification familiale, hygiène du travail, maladies liées à l'alcool et au tabac, et problèmes causés par la guerre, les réfugiés et les enfants de la rue.

2. CONCLUSIONS PRINCIPALES

- La santé et le développement (durable) sont étroitement liés.
- Des efforts intersectoriels (associant l'entreprise) sont exigés pour établir un lien entre santé et amélioration des conditions environnementales et socio-économiques.
- Actions préconisées: recherche multidisciplinaire, développement de la méthodologie, renforcement des capacités et formation.

3. RECHERCHE ET APPLICATION

- Parmi les 33 propositions, la Division des sciences de la santé (DSSa) souligne les suivantes:
 - a) formulation de nouvelles méthodes d'approche de la planification et de la gestion des systèmes de santé;
 - b) encouragement à la recherche multidisciplinaire et aux cadres de recherche intersectoriels;
 - c) intégration de la recherche, de la formation et du renforcement des capacités, notamment dans des domaines aussi négligés que les systèmes de santé et l'hygiène du milieu;
 - d) promotion d'échanges d'information à l'échelon national, inter-pays et international;
 - e) recherche en écomédecine, y compris la recherche comportementale;
 - f) développement de systèmes de surveillance épidémiologique;
 - g) méthodes d'analyse coûts-avantages et d'étude d'impact sur l'environnement;
 - h) étude de méthodes pour la mise en oeuvre de solutions concrètes et flexibles, avec accent sur les mesures de prévention.



4. CRDI: PARTENARIATS ACTUELS ET FUTURS

- Au Canada, action commune de la DSSa et de la DSSI avec: a) les experts et organismes des télécommunications, de la télédétection et de la géomatique; b) les personnes et groupes du réseau de soins de santé canadien, en raison de sa nature multiculturelle, de la participation État et secteur privé, et de sa structure décentralisée; c) les personnes engagées dans le gouvernement autonome des populations autochtones, le programme Cités-santé et les ONG; d) des institutions particulières telles que l'ACDI, Santé et Bien-être Canada, SCSI, l'Association pharmaceutique canadienne, CUCSD, etc.
- En d'autres pays et régions: SAREC, GTZ, Fondation Rockefeller, Fondation Ford, APH et CEE.
- Organismes internationaux: OMS, OPS, PNUE, UNICEF, PNUD, OIT et Banque mondiale.

5. DES CRÉNEAUX POUR LE CRDI

- Recherche des facteurs multiculturels, socio-économiques, écologiques, historiques et politiques influant sur la santé dans les PVD.
- Renforcement de la capacité des PVD de prédire, élucider et entreprendre la lutte contre les effets des changements environnementaux et la recherche sur les risques pour la santé liés aux volets physique et biologique du milieu de travail, les comportements et réactions aux risques et le milieu de travail.
- Recherche sur les problèmes de santé consécutifs à l'instabilité sociale et aux changements sociaux extrêmes, par ex. les migrations forcées, l'agression environnementale et l'urbanisation.
- Recherche des facteurs physiques, chimiques, biologiques et psychosociaux associés aux activités de production dans les secteurs agricole, domestique et industriel.
- Lien avec l'Initiative pour les micronutriments, et recherche dans les secteurs tels que: la malnutrition, le cortège des maladies associées à la malnutrition, l'innocuité et la qualité des aliments, la sécurité alimentaire, la nutrition du nourrisson et de l'enfant, la salubrité, les maladies diarrhéiques et le rôle des femmes.
- Recherche sur des aspects tels que la prestation et le financement des services de santé et l'élaboration de systèmes d'information sur la santé.
- Recherche sur le secteur sanitaire et les autres secteurs (par ex. agriculture, industrie, éducation, environnement) ayant une incidence majeure sur l'état de santé des populations.

6. AUTRES SUGGESTIONS

- La santé est un élément essentiel, au coeur de toute discussion sur l'environnement et le développement durable. Les questions évoquées au chapitre 6 ont des liens implicites et explicites avec beaucoup d'autres chapitres. Le présent chapitre passe pratiquement sous silence les relations entre démographie et santé; il serait plus utile s'il s'appuyait sur une notion plus actuelle de la santé sur le plan international et communautaire et du développement durable, susceptible de galvaniser les énergies autour d'une méthode d'approche intégrée autour du thème des environnements durables et favorables à la santé. L'avantage comparatif du CRDI est de porter ce regard sur la santé mondiale en cernant les déterminants de la santé et du développement humain et en explorant les réponses sociétales aux besoins en santé et en matière de développement humain.

PROMOTION
D'UN MODÈLE VIABLE
D'ÉTABLISSEMENTS
HUMAINS

Responsable: Luc Mougeot

R É S U M É

1. REMARQUES GÉNÉRALES

- Long chapitre décrivant inégalement et sans grande envergure stratégique huit domaines de programme. Certains programmes touchent des problèmes fondamentaux, de nature sectorielle (logement, infrastructure, énergie et transports, construction); d'autres sont axés sur les processus (gestion des établissements humains et des catastrophes naturelles, aménagement du territoire, développement des ressources humaines).
- Objectifs et processus sont séparés (les buts et les moyens ne sont pas clairement liés); les interventions ne sont ni bien fondées ni bien expliquées, et les besoins en financement mal cernés et peu crédibles.
- Les questions clés sont traitées en d'autres chapitres (chap. 18: approvisionnement en eau; chap. 21: gestion des déchets). Un index des domaines de programmes aiderait à définir des ouvertures ou des stratégies pour traiter en même temps plusieurs problèmes.

2. CONCLUSIONS PRINCIPALES

- La plupart des domaines de programme demeurent dans le flou et sans liens évidents, ne tirant pas les leçons du passé.
- Le texte sur le logement date: la gestion des établissements humains et l'aménagement du territoire (p. ex.: les systèmes de données) devraient être orientés sur des problèmes précis, cependant que l'efficacité des politiques de croissance des agglomérations intermédiaires est fort discutable, tout comme le fait de citer le tourisme pour réduire la concentration urbaine et les disparités régionales.
- Les transports publics qui privilégient les véhicules à forte densité d'occupation demeurent une priorité pour les principales villes du tiers-monde; la question énergétique est en grande partie mise de côté.

3. RECHERCHE ET APPLICATION

- Des possibilités existent dans la plupart des domaines de programmes en rapport avec le logement, l'infrastructure, les catastrophes naturelles, l'énergie et la construction:
 - a) Logement: accès à des habitations alternatives n'appartenant pas aux occupants dans les districts centraux; réduction des déplacements de la population des villes par suite de réfections urbaines et des travaux d'amélioration, etc.; crédits de la SME aux logements pour l'entreprise locale;
 - b) Infrastructure: réduction dans les districts pauvres de la dépendance à l'égard de l'équipement et de la prestation de services conventionnels (traitement, réutilisation, recyclage des déchets, rejets dans l'eau et émissions pour la production d'aliments, de biens et d'énergie);



- c) Énergie et transports: solutions structurales pour l'efficacité énergétique en milieu bâti (emplacement, orientation, plan, conception, matériaux, caractéristiques de l'éclairage, du chauffage, de la climatisation, etc.);
- d) prévention des catastrophes et mesures d'action: prévenir les risques plutôt qu'intervenir après coup; organisations appropriées à l'échelon local et sous-local, et techniques et connaissances permettant de comprendre et anticiper les risques et d'y réagir, de débattre, participer, surveiller et évaluer des interventions conjointes socialement et économiquement désirables avec les secteurs public et privé.

4. CRDI: PARTENARIATS ACTUELS ET FUTURS

- Logement: réseau mondial de la Coalition internationale Habitat sur les expulsions en milieu urbain.
- Déchets: réseau SUR d'Amérique latine sur la gestion locale des déchets dans les villes de dimension moyenne, conjointement avec d'autres projets dans des PMA et en Afrique du Nord et des propositions africaines sur les liens déchets-agriculture.
- Eau: réseau d'hydrogéologie urbaine en Amérique latine et projet sud-américain d'approvisionnement des villes par accès aux nappes souterraines.
- Risques: réseau CSUCA d'Amérique centrale (aujourd'hui FLACSO) sur la prévention des risques en milieu urbain; création d'un groupe de travail permanent MA et propositions CERESIS-OEA et du réseau de l'Université du Manitoba et du nord-est du Brésil.

5. DES CRÉNEAUX POUR LE CRDI

Créneau évident sur des questions que le chapitre omet de mentionner ou qui émergent à peine (p. ex.: logement, infrastructure, énergie et catastrophes naturelles), au travers d'une stratégie liant la recherche à la formation et à l'élaboration des politiques, et ayant comme intervenants et bénéficiaires principaux des organismes locaux et sub-locaux.

6. AUTRES SUGGESTIONS

[S/O]

INTÉGRATION
DES QUESTIONS
D'ENVIRONNEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT
À LA PRISE DE DÉCISIONS.

Responsable: Randy Spence

R É S U M É

1. REMARQUES GÉNÉRALES

- Embrasse nombre de questions sectorielles et spécifiques qui revêtent une grande importance. Après émondage, le texte s'avère bon.
- Principal problème: absence d'un cadre conceptuel de référence sur les modalités d'intégration des questions d'environnement aux autres aspects qui intéressent le public (à divers paliers) et influencent la prise de décisions des gouvernements et la manière de régir les inévitables compromis et les facteurs complémentaires (notamment en ce qui concerne la croissance économique).
- Résultat: les recommandations émises dans les quatre grands domaines d'activités furent de toute part; toutes semblent pertinentes, mais il y manque un ordre de priorités, une liste des difficultés à venir, et la nature de l'efficacité escomptée.

2. CONCLUSIONS PRINCIPALES

- L'intégration des questions écologiques aux autres aspects des politiques de développement ainsi que de la planification et de la gestion de celui-ci, est indispensable; cela exige un plus grand renforcement aux niveaux des données et des systèmes, des méthodes, des institutions et des instruments, des politiques, lois et règlements, et des instruments économiques eux-mêmes, sans compter un élargissement du partage des connaissances, de la participation et de la sensibilisation du public, et un effort déployé en faveur de la formation et du DRH. On distingue quatre principaux domaines d'activités:
 - a) intégration des questions d'environnement dans l'élaboration des politiques, la planification et la gestion;
 - b) fixation du cadre législatif et réglementaire;
 - c) pleine valorisation des instruments économiques et de marché et autres facteurs incitatifs;
 - d) établissement de systèmes de comptabilité économique et écologique intégrée (CEEI).

3. RECHERCHE ET APPLICATION

On compte 35 secteurs susceptibles de recherche et d'applications (cf. Compte rendu pour plus de précisions); seul un petit nombre (Partie d.) concerne les institutions de l'ONU sans distinction.



4. CRDI: PARTENARIATS ACTUELS ET FUTURS

- **Cadres conceptuels et économie de l'environnement** (en collaboration avec les établissements d'enseignement canadiens et d'autres pays, et les experts des organismes internationaux).
- **Mécanismes de gestion de ressources communautaires et transferts internationaux** (en collaboration avec des institutions spécialisées à l'échelon national et international).
- **Systèmes de droit de l'environnement** (en collaboration avec les universités canadiennes, des experts, l'ACDI et des donateurs internationaux, des organismes subventionnaires).
- **Écotecnologies** (en collaboration avec les universités canadiennes, les entreprises canadiennes [selon les cas] et des institutions internationales spécialisées).

5. DES CRÉNEAUX POUR LE CRDI

- Cadres conceptuels, méthodes d'intégration, « économie du développement durable », éducation et formation connexes, instruments économiques et mécanismes du marché pour les questions mondiales et transfrontières, concurrence, commerce, coopération internationale, et pays sans restrictions commerciales.
- Méthodes locales de gestion des ressources naturelles opportunément décentralisées, rôle des femmes; à l'autre extrémité: planification régionale et transfrontière et mécanismes de gestion.
- Établissement de réseaux coopératifs de formation en matière de droit du développement durable, création de centres régionaux d'excellence, et appui à la création de systèmes administratifs et de procédures judiciaires à l'échelon national.
- Détermination d'instruments économiques et de mécanismes du marché efficaces pour le développement et le transfert, la diffusion et l'adaptation d'écotechnologies, et de méthodes pour établir des lignes directrices et des mécanismes utiles à la diffusion de technologies de l'information vitales pour les PVD.

6. AUTRES SUGGESTIONS

Des efforts tôt dirigés vers l'intégration des concepts et des méthodes contribueront à réduire les échecs et les doubles emplois. Pourquoi les questions, les préoccupations et les coûts écologiques ne sont-ils pas déjà intégrés à la prise de décisions des secteurs public et privé? Une analyse théorique s'impose (inertie du marché, effets des activités économiques sur l'environnement, propriété collective), processus institutionnels, etc.



S E C T I O N

**CONSERVATION ET GESTION DES RESSOURCES
AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT**

**PROTECTION
DE L'ATMOSPHERE**

Responsable: Stephen Tyler



RÉSUMÉ

1. REMARQUES GÉNÉRALES

- Politiquement controversé, les thèmes et la formulation de ce chapitre sont dominés par le point de vue des pays du Nord, c.-à-d. que les émissions dues principalement à l'utilisation de combustibles fossiles doivent être limitées afin de prévenir un dommage irréparable aux écosystèmes atmosphériques.
- Solutions: transfert des technologies de pointe en matière de contrôle des émissions et d'économie d'énergie du Nord vers le Sud et mise en place d'instruments favorables aux objectifs de la politique économique et énergétique.
- Questions passées sous silence: estimation et affectation des coûts et avantages économiques des technologies de réduction des émissions; part disproportionnée du fardeau des émissions incombant aux pays industrialisés; préoccupations immédiates touchant à la qualité de l'air des villes et à la santé dans les PVD et adoption des stratégies appropriées.

2. CONCLUSIONS PRINCIPALES

- Question centrale: les émissions atmosphériques dues à une utilisation d'énergie et à une industrialisation accrues (lien avec la convention sur les changements climatiques).
- Tous les pays invités à prendre des mesures pour appuyer l'introduction de sources d'énergie nouvelles et l'utilisation de technologies à haut rendement énergétique, en mettant l'accent sur les secteurs modernes des transports et de l'industrie.
- Parmi les mécanismes d'application, il est fait référence à la recherche, à la formation et au renforcement des capacités. Tous les pays sont appelés à ratifier le Protocole de Montréal (et ses modifications) en vue de remplacer les chlorofluorocarbures (CFC).
- Un effort scientifique additionnel et le partage international de l'information sont requis pour enregistrer, modéliser et avoir une meilleure compréhension des processus caractéristiques de l'atmosphère terrestre et de la pollution atmosphérique transfrontière.

3. RECHERCHE ET APPLICATION

- Domaines de recherche suggérés: procédés industriels, contrôle des émissions, technologie des transports et planification des transports collectifs urbains. La formation et le renforcement des capacités sont préconisés dans les sciences de l'atmosphère et les technologies d'énergie. Pour le CRDI, des secteurs de recherche non évoqués d'une manière directe présenteraient davantage d'intérêt:
 - a) évaluation économique et affectation des coûts et avantages;
 - b) mise en place d'institutions pour une collaboration régionale;
 - c) importance de la mise en commun de bases de données scientifiques sur les aspects structurels et d'orientation politique;
 - d) pertinence de la technologie du Nord pour les PVD.



4. CRDI: PARTENARIATS ACTUELS ET FUTURS

- Le CRDI a établi quelques contacts avec des bénéficiaires potentiels ou des organismes d'aide. Il existe un vaste champ de compétences canadiennes dans le domaine de l'énergie et de l'économie de ressources, principalement, soit dans les secteurs public et privé y compris les consultants, et dans les universités d'Ottawa, de Calgary, de Dalhousie et à Simon Fraser. De nouveaux rapports doivent être établis pour permettre au CRDI d'influencer:
 - a) les programmes de recherche scientifique et technique des institutions du Nord,
 - b) l'utilisation des résultats de la part des organismes de développement et des pays du tiers-monde.
- Partenaires de recherche intéressés: l'Institut pour l'environnement de Stockholm, l'Institut international pour l'environnement et le développement, l'Institut international de conservation de l'énergie, le Tata Energy Research Institute et, peut-être, l'East-West Centre de l'Université d'Hawaï. La Banque mondiale est active et ouverte. Pays du Sud possédant des compétences: Brésil, Thaïlande, Chine et Mexique.

5. DES CRÉNEAUX POUR LE CRDI

- Il conviendrait de laisser à d'autres les aspects touchant aux technologies et aux sciences exactes.
- Le CRDI devrait plutôt se concentrer sur les facteurs liés à l'évaluation économique, à la recherche sur la méthodologie analytique, à la gestion de l'information et à la structure des liaisons internationales (transferts technologiques, partage des coûts et avantages, développement institutionnel).
- Un rôle dans lequel l'oeuvre du CRDI peut s'avérer utile est celui de l'établissement de liens entre les institutions de recherche et d'aide du Nord et les chercheurs et décideurs des institutions du Sud, en vue de clarifier les contenus des programmes de recherche pour le tiers-monde. Pour commencer, il serait bon de revenir sur les travaux du Groupe de recherche sur l'énergie (GRÉ) que le Centre a déjà réuni.

6. AUTRES SUGGESTIONS

Actions à la pointe de l'actualité. Si ce n'est pas actuellement un des points forts du CRDI, la question peut être difficilement éludée.



CHAPITRE DIX

UNE APPROCHE INTÉGRÉE À LA PLANIFICATION ET GESTION DES RESSOURCES TERRESTRES

Responsable: Hartmut Krugmann

RÉSUMÉ

1. REMARQUES GÉNÉRALES

- Traite la question de manière assez exhaustive, mais garde une empreinte technocratique. L'importance d'une planification et d'une gestion de type participatif (associant les ONG) aurait pu être soulignée davantage.
- Les aspects opérationnels de la gestion intégrée des ressources terrestres sont traités dans d'autres chapitres sectoriels, mais c'est bien ici qu'ils auraient dû trouver leur place.
- L'importance de la recherche est reconnue, mais il s'agit uniquement des travaux relatifs aux contenus de la planification et de la gestion, plutôt que du processus de planification et de gestion lui-même.
- Souligne l'importance du renforcement des capacités techniques et institutionnelles mais ne mentionne pas expressément les compétences en matière de recherche.
- Intégré avec le chapitre 8, aurait permis d'englober toutes les ressources naturelles au lieu de se confiner aux ressources terrestres.

2. CONCLUSIONS PRINCIPALES

- La concurrence et les conflits liés à une demande croissante exigent l'intégration de l'utilisation et de la gestion de la terre. Une telle méthode d'approche permet d'établir un lien entre les aspects sectoriels, écologiques et socio-économiques et d'en définir les contreparties et complémentarités.
- L'intégration devrait se faire: (a) par la prise en compte des divers facteurs écologiques et socio-économiques; (b) à travers les diverses composantes du système des ressources naturelles.
- Des mesures doivent être prises dans les domaines suivants: politiques et moyens d'action; planification et systèmes de gestion; sensibilisation du public; participation publique; systèmes d'information; coopération régionale; compréhension scientifique des systèmes de ressources terrestres; essai des constatations au moyen de projets pilotes; éducation et formation; capacité technologique et institutions.

3. RECHERCHE ET APPLICATION

- Des ouvertures pour la recherche (et le renforcement des capacités correspondant) existent dans les directions suivantes: expériences réussies (ou non) de gestion intégrée des ressources terrestres; conception institutionnelle; expériences innovatrices de coordination institutionnelle; analyse systémique interdisciplinaire associant les aspects écologiques, économiques et sociaux; élaboration des politiques; instruments aptes à la planification et à la gestion tels que l'acquisition, l'utilisation et l'interprétation des données (p. ex.: SIG et télédétection), études d'impact et évaluation du risque, analyse coûts-avantages et inventaire des ressources et tous les autres domaines mentionnés sous « mesures » au paragraphe précédent.



- Des possibilités d'application s'ouvrent dans les domaines suivants: mise au point et poursuite de projets pilotes, formation et éducation, création de compétences en matière d'utilisation et d'adaptation, renforcement des institutions.

4. CRDI: PARTENARIATS ACTUELS ET FUTURS

Il y a la possibilité de s'associer à nombre de partenaires canadiens et de rechercher d'autres collaborations (universités, ONG, secteur privé ou public de la recherche, instituts, donateurs). Beaucoup de ces partenariats sont déjà une réalité au Canada et dans les PVD à divers niveaux.

5. DES CRÉNEAUX POUR LE CRDI

- La majeure partie des possibilités énumérées plus haut cadrent avec les programmes habituels du CRDI.
- De nouvelles possibilités existent dans le domaine de l'intégration régionale qui représente un nouvel élément du CRDI (il figure dans les stratégies du BRAFO et du BRACO).
- Les domaines énumérés plus haut sous « application » seraient inhabituels pour le Centre, bien qu'ils doivent être considérés « normaux » en ce qui concerne la dimension de la recherche.
- Le fait d'entreprendre des projets pilotes, par opposition à la recherche sur les projets pilotes, serait nouveau pour le CRDI.

6. AUTRES SUGGESTIONS

[S/O]

LUTTE
CONTRE
LE DÉBOISEMENT

Responsable: Ron Ayling

RÉSUMÉ

1. REMARQUES GÉNÉRALES

- Plutôt que de lutte contre le déboisement, met l'accent sur la plantation d'arbres, mais reste faible sur la protection de la ressource forestière.
- Se contente d'une allusion rapide aux agriculteurs sans terre et au besoin d'interdire la culture itinérante en s'attaquant à ses causes sociales et écologiques.
- Liens non clarifiés avec d'autres secteurs économiques, notamment l'agriculture (sans mention de l'agroforesterie); référence peu étayée au phénomène de la désertification, à la diversité biologique et aux ressources en eau.

2. CONCLUSIONS PRINCIPALES

- Quatre domaines de programme: a) renforcement des institutions et développement des ressources humaines; b) nécessité d'information sur le plan mondial (planification, élaboration des politiques, évaluation et données économiques); c) activités « vertes », p. ex. plantations industrielles et non industrielles, utilisation efficace du bois de chauffe et des ressources énergétiques, reverdissement urbain (brève allusion à la nécessité d'établir des systèmes de zones protégées et des zones tampons adjacentes); « reconnaissance du rôle des forêts » et promotion d'une gestion avisée, exploitation secondaire à valeur ajoutée, productions non ligneuses, écotourisme.
- Aucune entente n'a été conclue ou n'a débouché sur des propositions concrètes.

3. RECHERCHE ET APPLICATION

- Les questions importantes sont ignorées, mais les thèmes évoqués offrent des ouvertures dans les domaines de la « foresterie de régénération » et de la valorisation des ressources.
- D'autres ouvertures ont trait aux programmes nationaux, en regard de l'analyse des contraintes à la planification économique multisectorielle, des études de faisabilité sur la participation du secteur privé, de l'analyse des problèmes de la recherche et des besoins en ressources humaines, de la définition et du développement des biotechnologies à faible impact et écologiquement propres, et de l'analyse de l'intégration de la foresterie aux comptes nationaux.

4. CRDI: PARTENARIATS ACTUELS ET FUTURS

- Parle peu de la coopération et de la coordination internationales et régionales, mais on compterait parmi les partenaires les organismes canadiens (ACDI et principales ONG, universités).
- D'autres partenariats prévoiraient des liens avec OIBT, UICN et PAFT.



5. DES CRÉNEAUX POUR LE CRDI

- Appui à la recherche analytique et aux études liées à l'influence sur les politiques.
- Rôle directeur unique à l'égard d'autres donateurs dans des domaines négligés de la recherche (p. ex. à l'intérieur du système du GCRAI, avec des intervenants et des programmes clés sur le plan international tels qu'OIBT et PAFT).
- Établissement de réseaux et appui à leur fonctionnement (ONG, SRN).
- Identification des meilleurs intervenants nationaux, et soutien à long terme dans des domaines intéressant le Centre.
- Appui d'organismes clés (dans les pays développés et en développement) ayant des compétences et une expérience confirmées.

6. AUTRES SUGGESTIONS

- En dépit des généralités et des éléments clés manquants, il y a des domaines où l'intervention du CRDI aurait des effets importants (p. ex.: appui aux forêts modèles en collaboration avec Forêts Canada; convention en matière de diversité biologique, y compris la foresterie; élaboration du programme de politique forestière du CIFOR, du GC. Il est nécessaire de se concentrer sur certains écosystèmes choisis et d'envisager des solutions globales plutôt que des actions ou des activités nationales et ponctuelles.

**LUTTE CONTRE
LA DÉSSERTIFICATION
ET LA SÉCHERESSE**

Responsable: Eglal Rached

RÉSUMÉ

1. REMARQUES GÉNÉRALES

- Reconnaissance de l'importance de la lutte contre la dégradation des terres dans les zones arides et semi-arides, mais focalisation insuffisante; de plus, des problèmes et des priorités mal cernés. Diagnostic plus explicite des conséquences de la désertification et distinction plus claire entre les processus de déclin des terres arides, propre à suggérer les bonnes solutions et stratégies.
- Définition confuse: les programmes s'étendent aux questions des gestions micro- et macrosociales, du contrôle de la sécheresse, des zones menacées par la désertification et des terres désertifiées.
- Davantage d'attention accordée aux mesures correctrices que préventives; ne privilégie pas l'approche préventive.
- Sauf en de rares cas, ne fait pas une grande place à la recherche, ce qui en beaucoup de domaines constitue un parti pris réfutable.
- Aucune mention des évaluations des conditions environnementales et des impacts sur l'environnement.
- Concentration excessive sur les organismes de l'ONU, absence remarquée d'autres organisations.

2. CONCLUSIONS PRINCIPALES

- Il est urgent de lutter contre la désertification et la sécheresse qui représentent un problème environnemental d'une extrême gravité, menaçant de vastes régions du monde et de nombreuses populations humaines et animales. Une action doit être engagée sur six fronts différents:
 - a) accroître les connaissances sur le phénomène et les outils d'information permettant de mesurer la progression de la désertification et son processus;
 - b) lutter contre la dégradation des terres par le moyen, entre autres, d'une protection accrue des sols et des programmes de boisement et reboisement;
 - c) éliminer la pauvreté et promouvoir d'autres moyens d'existence dans les zones marginales;
 - d) élaborer des programmes complets de lutte contre la désertification au niveau national en les intégrant aux plans nationaux de développement et de protection de l'environnement;
 - e) formuler des plans d'urgence et des mesures de secours pour les situations de sécheresse;
 - f) promouvoir la participation populaire et l'éducation en matière d'environnement.

3. RECHERCHE ET APPLICATION

- Recherche sur les technologies de conservation des sols, recherche participative sur la gestion communautaire des ressources naturelles, conservation de la diversité biologique in situ, agroforesterie et techniques de boisement des terrains de parcours.
- Aménagement du territoire, développement de modèles d'utilisation des terres fondés sur les pratiques locales d'amélioration des sols et la protection de la diversité biologique, sécheresse et espèces végétales euryhalines.



- Recherche sur le maillage des bases de données provenant de sources variées et d'échelles différentes, et recherche concernant l'intégration des variables socio-économiques et des données biophysiques.
- Recherche sur les processus de désertification et leurs causes, en particulier à l'échelon local.
- Recherche sur les systèmes de production concernés, les connaissances indigènes, le régime foncier et la gestion communautaire des ressources.
- Recherche sur les technologies substitutives de création de revenus et leur viabilité sur les plans de l'économie, de l'écologie, de la vie sociale et de l'équité.
- Création de compétences en informatique, en technologie, en conservation, en aménagement et en gestion de systèmes.

4. CRDI: PARTENARIATS ACTUELS ET FUTURS

- Partenariat suivi avec des institutions telles que les universités (Égypte, Jordanie, Maroc), d'autres organismes nationaux (Algérie, Tunisie) et internationaux (ICARDA, ACSAD).
- Nouveaux partenariats prometteurs avec ORSTOM, Observatoire du Sahara, CIHEAM, IBSRAM, CIRAF, ACCT ainsi qu'avec la Banque mondiale, USAID et les organismes des Nations Unies.
- Vastes connaissances au Canada, notamment en sciences de l'information et dans le domaine de la modélisation et de l'aménagement du territoire, et dans le domaine de la conservation des sols en situation de sécheresse dans l'Ouest du Canada (bien que non entièrement pertinente).

5. DES CRÉNEAUX POUR LE CRDI

- Convergence entre les visées de la DER dans le domaine de la gestion durable des terrains de parcours et des cultures non irriguées, l'importance de la participation communautaire et la nécessité de trouver d'autres possibilités de création de revenus dans les zones marginales.
- Le CRDI peut jouer un rôle actif dans la plupart des programmes, si l'on excepte les mesures de secours en cas de sécheresse et le problème des réfugiés. Mettre plus d'accent sur les questions de gestion locale, les mesures de prévention et l'intégration de différentes composantes de programmes, sans oublier les terrains de parcours et les cultures non irriguées. Moins d'interventions en regard de la salinisation sous irrigation.
- Pour appuyer les projets sur la désertification, spécialisation en sciences de l'information (télétection, SIG, création de réseaux, liens entre variables socio-économiques et géophysiques).
- Capacité réelle en recherche sur les politiques et en renforcement des compétences.

6. AUTRES SUGGESTIONS

[S.O.]

DÉVELOPPEMENT
DURABLE DES
ÉCOSYSTEMES
MONTAGNEUX

Responsable: Hugo Li Pun

RÉSUMÉ

1. REMARQUES GÉNÉRALES

- Reconnaissance de l'importance des écosystèmes montagneux comme sources d'eau, d'énergie et de diversité biologique. Plus de 50 % de la population mondiale est affectée par la détérioration croissante de l'écologie des montagnes et des bassins versants connexes.
- On reconnaît également la nécessité d'une méthode d'approche intégrée visant à assurer la protection, la mise en valeur et l'utilisation de la ressource biotique constituée par la terre, l'eau, les organismes végétaux et animaux et les ressources humaines.
- Concepts, idées, objectifs et stratégies proposés sont judicieux. Il faut adopter une approche plus holistique pour lier davantage la préparation de décisions à la technologie et les préoccupations et objectifs écologiques aux institutions de R-D existantes.
- Le document aurait pu être mieux articulé en définissant des sous-programmes par régions écologiques et thèmes saillants et en établissant les objectifs correspondants.

2. CONCLUSIONS PRINCIPALES

- Nécessité de renforcer les institutions existantes à tous les niveaux afin de susciter des connaissances multidisciplinaires sur les écosystèmes montagneux, intégrant les politiques et les technologies.
- Favoriser les politiques pour l'utilisation et le transfert de technologies ne nuisant pas à l'environnement, ainsi que les pratiques culturelles et protectrices appropriées.
- Améliorer les connaissances et la compréhension des écosystèmes montagneux en créant des mécanismes pour la coopération et l'échange d'informations.
- Diversifier les économies des régions montagneuses en créant d'autres occasions de revenus et d'emplois.

3. RECHERCHE ET APPLICATION

- Inventaire des différentes formes d'utilisation des ressources naturelles.
- Recherche sur la gestion de la terre et de l'eau liée aux pratiques agricoles.
- Établissement d'une surveillance biophysique et météorologique des indicateurs clés de viabilité.
- Renforcement du rôle de la recherche internationale, des établissements de formation et des ONG.
- Création de réseaux de tous les genres au sein des établissements.

4. CRDI: PARTENARIATS ACTUELS ET FUTURS

- Au Canada: resserrer le partenariat avec les universités canadiennes, notamment dans les domaines suivants: forêts et hautes terres (Laval, Lakehead, York et Toronto); terres semi-arides, sols et pâturages (McGill, UBC, Saskatchewan et Alberta); propriété collective et minorités (Simon Fraser, York, Manitoba, etc.).



- Organismes internationaux: système du GC (CIP, CATIE, CIAT, CIRAF, IRRI, ICIMOD, IBSRAM).
- Programmes nationaux, universités et ONG en Asie, Amérique latine et Afrique.
- Autres donateurs: SDC, ACIDI, AID, IFAD, ORSTOM, GTZ, Banque mondiale, etc.

5. DES CRÉNEAUX POUR LE CRDI

- Appui: études holistiques et participatives sur des écorégions sélectionnées, maillages; coordination parmi les institutions et les donateurs; recherche sur la diversification de sources de revenu et d'emploi; études visant à tirer un enseignement des projets de développement et à fournir une rétroaction à la R-D; études d'impact sur l'environnement pour les projets de développement; valorisation de l'information tirée des projets en vue de proposer des interventions sur les politiques et les schémas de développement.

6. AUTRES SUGGESTIONS

Compte tenu de la nécessité de concentrer les ressources et d'avoir une incidence réelle, durable et à long terme, un effort plus intégré entre les programmes et les divisions du Centre doit être déployé. La définition de l'écosystème permet la sélection de cas pour l'intégration et la mise en application d'actions conjuguant des thèmes entrelacés, y compris: lutte contre la pauvreté, agriculture viable, diversité biologique et populations autochtones.

**PROMOUVOIR
L'AGRICULTURE ET
LE DÉVELOPPEMENT
RURAL DURABLES**

Responsable: Ronnie Vernooy

R É S U M É

1. REMARQUES GÉNÉRALES

- Aucune définition n'est donnée de l'agriculture ni du développement rural durables et du rapport entre les deux notions.
- L'agriculture écologiquement viable est uniquement orientée vers l'accroissement de la production sur les terres déjà exploitées et la limitation de tout empiétement additionnel sur des terres marginales. On minimise les problèmes des choix de production (question essentielle: productions alimentaires ou cultures d'exportation et produits primaires) et des choix de la distribution (accès aux marchés, accès à l'information et à ses techniques, et tarification).
- On ne relie pas ouvertement la production alimentaire aux problèmes de la distribution et de la consommation, considérant les rapports entre les pays développés et en développement.
- Les douze domaines de programme proposés ne sont ni liés entre eux ni structurés, c.-à-d. la planification agraire, la diversification des emplois agricoles ou non, l'éducation et la gestion intégrée de la lutte antiparasitaire.

2. CONCLUSIONS PRINCIPALES

- L'objectif principal du programme vise à accroître de manière durable la productivité agricole et à assurer la sécurité alimentaire.
- La priorité doit être accordée au maintien et à l'amélioration du rendement potentiel des terres agricoles, de même qu'à la préservation et à la réhabilitation des terres ayant un potentiel plus faible.
- Pour chacun des 12 domaines de programmes mentionnés, on propose des formes de coopération internationale (en collaboration avec: FAO, Banque mondiale, FAD, GIAR, et par l'entremise du GATT) ainsi qu'une action nationale.
- L'accent est toujours mis sur la participation des populations locales, des villages et des communautés, ainsi que sur le renforcement des institutions et des organisations.

3. RECHERCHE ET APPLICATION

- Recherche fondamentale et appliquée concernant la protection et la remise en état des sols, la gestion durable des ressources en eau, la conservation et l'utilisation durable des ressources biotiques, de la gestion antiparasitaire intégrée (dans le domaine de l'agriculture écologiquement durable exigeant peu d'intrants).
- Recherche sur les politiques, aux échelons international (FAO, Banque mondiale), national (ministériel) et régional.



- Recherche combinant une réelle assise participative associant les exploitants (hommes et femmes) et d'autres groupes travaillant dans le domaine de l'agriculture et de la transformation des produits agricoles, de la planification et de la mise en oeuvre de la recherche, mais également de l'exécution et de la surveillance ou du suivi.
- Recherche sur les questions d'utilisation de l'énergie en milieu rural liées de près au thème de l'agriculture écologiquement viable.

4. CRDI: PARTENARIATS ACTUELS ET FUTURS

- Nouveaux partenaires: ONG (y compris les associations de femmes) dont le but est de mettre en place des programmes fortement axés sur les besoins de l'exploitant agricole ou des organisations représentatives des exploitants agricoles, en collaboration étroite avec les centres de recherche et les universités.

5. DES CRÉNEAUX POUR LE CRDI

- Renforcement des capacités internes d'organisation des populations rurales; intégration aux activités de recherche, de formation et de planification des questions liées à l'émancipation de la femme; évaluation et élaboration de (nouvelles) méthodes participatives; création d'activités génératrices de revenus sur la ferme et en dehors, formation des principaux intervenants du secteur agricole (entrepreneurs, femmes, banquiers, dirigeants et marchands), dans le domaine de l'agriculture durable et des activités connexes.

6. AUTRES SUGGESTIONS

- Les 12 programmes pourraient être redéfinis et réorganisés en prenant comme points de départ l'exploitation et les systèmes agricoles améliorés (y compris la distribution et la consommation; la gestion; l'organisation des exploitants; les rôles de l'homme et de la femme), et en reliant cela avec les programmes de préservation de la terre (ou de conservation des sols), les ressources en eau pour une production alimentaire durable, la préservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques et des ressources génétiques animales, la lutte et le contrôle antiparasitaires intégrés, et les espèces végétales et la nutrition. De plus, le programme sur la transition énergétique dans les zones rurales pourrait être intégré à ce point.
- Le contexte institutionnel, qui inclut l'élaboration des politiques agricoles (planification, mise en oeuvre et évaluation) et le renforcement des institutions, pourrait être reformulé.
- Un troisième point englobe la recherche, l'éducation et la formation. Il sera impensable de parvenir à une agriculture viable sans convaincre les agriculteurs qu'il s'agit d'une solution valable. Quoi qu'il en soit, les agriculteurs (hommes et femmes), et les exploitations agricoles en tant qu'unités organisées et gérées, devraient être au centre de ce programme.

**PRÉSERVATION
DE LA DIVERSITÉ
BIOLOGIQUE**

Responsable: Sam Landon

RÉSUMÉ

1. REMARQUES GÉNÉRALES

- Met l'accent sur la fonction utilitaire de la diversité biologique; les actions humaines sont reconnues comme la cause principale de la perte de la diversité biologique, alors que la plus importante conséquence de ce déclin est définie comme un frein au développement humain.
- La reconnaissance insuffisante de la fonction écologique et la non-reconnaissance de la valeur intrinsèque de la biodiversité:
 - a) ont pour effet d'affaiblir les déclarations sur l'importance des savoirs et des modes de gestion autochtones;
 - b) représentent une occasion manquée d'accréditer une idée qui peut s'avérer essentielle en vue de corriger les liens entre l'Homme et la nature.
- La méthode d'approche adoptée dans ce chapitre est foncièrement imparfaite en ce qu'elle traite de la diversité biologique sous un angle « réductionniste »:
 - a) on insiste sur l'objectif ultime visant à préserver la diversité génétique et des espèces, alors qu'il serait préférable de se fixer comme but ultime de préserver et d'améliorer la santé des écosystèmes;
 - b) pour atteindre ce dernier objectif, une gestion intégrée des divers constituants de l'écosystème se révèle nécessaire.

2. CONCLUSIONS PRINCIPALES

- Le but premier du chapitre est de fournir des arguments en faveur d'un consensus international sur l'importance de la diversité biologique, à l'appui de la Convention signée en la matière. En tant que tel, il répond à cette fin et définit les principaux domaines qui requièrent une intervention si l'on veut préserver la diversité biologique, tout en prônant une méthode d'approche ascendante et qui s'élargit du plan national au niveau international.
- On réclame une action « urgente » et décisive en faveur de la richesse génétique, des espèces et des écosystèmes et on préconise une gestion et une utilisation durables des ressources biologiques.
- On requiert une action au niveau national, dans le cadre d'une coopération internationale propre à accroître les capacités nationales et à en appuyer les stratégies. Pour cela, il convient:
 - a) d'assurer l'intégration des stratégies visant à la préservation de la diversité biologique dans tous les secteurs importants des économies nationales;
 - b) de fonder les stratégies sur les études des pays concernant la biodiversité.
- On favorise la démarche « ascendante » et participative.



3. RECHERCHE ET APPLICATION

- Le chapitre fait explicitement mention des propositions suivantes:
 - a) études nationales;
 - b) recherche sur les méthodes traditionnelles et les connaissances autochtones;
 - c) production, transfert et adaptation de la biotechnologie;
 - d) coopération pour la compréhension scientifique et économique de la diversité biologique;
 - e) mesures et arrangements pour protéger les droits des pays d'origine des ressources génétiques;
 - f) recherche technique et socio-économique sur la diversité biologique;
 - g) recherche sur les objectifs de préservation et utilisation de la diversité biologique;
 - h) recherche écologique, éducation en matière d'environnement;
 - i) appui aux échanges d'information et aux réseaux scientifiques;
 - j) développement des ressources humaines et renforcement des capacités;
 - k) recherche sur les effets des projets de développement sur la diversité biologique.
- Implicitement, la recherche sur la préservation des espèces domestiquées *in situ* est suggérée.

4. CRDI: PARTENARIATS ACTUELS ET FUTURS

- Ce chapitre est subordonné à la Convention sur la diversité biologique. (Cf. les remarques faites à propos de la Convention.)

5. DES CRÉNEAUX POUR LE CRDI

- Voir le paragraphe 3 ci-dessus. (Cf. les remarques faites à propos de la Convention.)

6. AUTRES SUGGESTIONS

- Sujet politiquement difficile dans lequel les PVD exigent d'avoir davantage accès à la biotechnologie, tandis que les pays développés tentent de conserver leur accès aux ressources génétiques: de grandes attentes subsistent quant au potentiel de la biotechnologie et à la valeur de ses bénéfices. Les autres espèces elles-mêmes se trouvent ainsi généralement dépréciées.
- Le secrétaire de la CNUED estime le coût annuel moyen de la mise en oeuvre des activités inscrites à ce chapitre à quelque 3,5 milliards de dollars, la moitié de la somme devant provenir de la communauté internationale à titre de subventions ou de conditions libérales.

GESTION ÉCOLOGIQUEMENT
RATIONNELLE
DE LA BIOTECHNOLOGIE

Responsable: Bill Edwardson

RÉSUMÉ

1. REMARQUES GÉNÉRALES

- La biotechnologie et son influence potentielle sur l'environnement: Un sujet qui méritait à lui seul un chapitre.
- Aucun ordre de priorités n'a été établi quant aux besoins ou aux possibilités particulières d'application de la biotechnologie au Sud; tous les domaines possibles sont énumérés, certains recoupant le contenu d'autres chapitres.
- Accent mis sur la recherche et les applications de la biotechnologie moderne (génie génétique, etc.), plutôt que sur les biotechnologies traditionnelles.
- Serait plus utile si la matière était organisée autour de la section E (établissement de mécanismes favorables au développement et à une application d'une biotechnologie propre). À cela pourrait se rattacher l'établissement des besoins et possibilités prioritaires d'application dans les PVD, à puiser parmi les sujets variés énumérés aux sections A, B et C.

2. CONCLUSIONS PRINCIPALES

- La biotechnologie peut contribuer à tous les aspects du développement et de l'environnement, notamment en accroissant la disponibilité des aliments, des fourrages et des matières premières renouvelables, et en améliorant la santé humaine et la protection de l'environnement.
- Le coût des propositions est estimé à plusieurs milliards de dollars et on prévoit mobiliser pour cela les organismes internationaux et nationaux ainsi que la communauté des scientifiques, des intervenants du secteur privé, des agriculteurs, etc.
- Ni le rôle dominant des sociétés multinationales en recherche biotechnologique ni l'accès à la technologie ne sont évoqués; les droits de propriété intellectuelle (DPI), et leur importance comme facteurs limitant l'accès aux technologies et leur diffusion, ne sont pas couverts (question pourtant soulevée dans le chapitre consacré à la diversité biologique).
- L'acceptation, par le public, des produits ou des applications biotechnologiques devient un facteur déterminant du succès obtenu sur les plans des marchés, de la sûreté et des réglementations.

3. RECHERCHE ET APPLICATION

- Développement de produits et recherche pour l'expansion des entreprises axées sur la biotechnologie ou les produits biotechnologiques, à la fois dans les domaines de l'agro-alimentation et de la santé.
- Applications de la biotechnologie au domaine de la protection de l'environnement dans les PVD.
- Méthodologie pour l'établissement des priorités et la sélection des activités dans lesquelles les effets sont susceptibles de se faire sentir à moyen terme.



- Recherche et formation concernant l'évaluation du risque et la réglementation de la sûreté écologique des biotechnologies, et le renforcement des positions défendues par les PMD aux forums internationaux sur les procédures afférentes.
- Procédure d'étude des matériaux de la biodiversité pour déterminer leurs caractéristiques utiles, propres à la commercialisation, et les champs d'application avantageux.

4. CRDI: PARTENARIATS ACTUELS ET FUTURS

- Nouveaux contrats de partenariat prometteurs conclus avec les chercheurs, les institutions, l'entreprise et le secteur privé, les banques et les ministères gouvernementaux dans les PVD et entre le Nord et le Sud, contrats qui exigent une large promotion à l'échelon national et international et une volonté de réussite; le Centre peut assumer ces rôles en catalysant ces énergies (y compris les donateurs) pour intégrer les différentes composantes et les activités de développement et de gestion économiquement rationnelle des produits biotechnologiques dans les PVD.
- Au Canada, collaboration avec l'ACDI, le CNR, l'Institut canadien de biotechnologie, ISTC, les universités, les sociétés privées et les sociétés-conseils, Agriculture Canada et les programmes des gouvernements provinciaux.
- À l'étranger, avec le concours des banques de développement, des consortiums et des ONG.

5. DES CRÉNEAUX POUR LE CRDI

- Médiation, avec le concours d'autres organismes, du secteur privé, des chercheurs, etc., sur le développement de produits et l'expansion des entreprises.
- Établissement des priorités afin de préciser les potentialités des PVD.

6. AUTRES SUGGESTIONS

- La sélection parmi les créneaux identifiés dépendra, pour partie, des décisions prises en ce qui concerne le rôle que le Centre décidera de jouer en ce domaine, et l'affectation de fonds et la dotation en personnel conséquentes.
- Le Groupe de biotechnologie du Centre (comprenant des personnes oeuvrant en ce domaine ou ayant un intérêt pour la biotechnologie) pourrait agir comme groupe de travail susceptible de créer les occasions de médiation initiales.
- Le Centre devrait s'adjoindre la collaboration d'un ou deux spécialistes possédant de l'expérience dans le domaine de la recherche et des applications de la biotechnologie moderne, de préférence liées à la protection ou à la remise en état de l'environnement (traitement des déchets, lutte contre la pollution, utilisation de rejets, etc.), ainsi qu'une expérience dans les partenariats en médiation et en technologie. Ces spécialistes pourraient être engagés comme consultants ou experts-conseils affectés au Groupe de biotechnologie. Si cela n'était pas possible, l'expérience pourrait se matérialiser par la conclusion d'un contrat de partenariat avec d'autres institutions.

LES OCÉANS
ET LEURS RICHESSES
BIOLOGIQUES

Responsable: Theodora Carroll-Foster

RÉSUMÉ

1. REMARQUES GÉNÉRALES

- Fournit une bonne synthèse des points principaux, mais le document, très général, exigerait plus de précision.
- Dans certains cas, on place la protection de l'environnement au premier plan et le développement durable au second, ce qui peut mal se concilier avec les priorités du tiers-monde.
- Le point de vue reste général, une spécificité plus régionale s'avérerait utile.
- Le chapitre admet que de nouvelles approches sont nécessaires, mais ne fournit pas de détails concrets sur la manière de les achever.

2. CONCLUSIONS PRINCIPALES

- Reconnaît l'environnement marin comme élément essentiel de la vie sur la planète, actuellement soumis à de fortes pressions. Il constitue un atout positif pour le développement durable.
- Certains des domaines de programme proposés exigeront le recours à de nouvelles méthodes de gestion et de développement.
- Il faut opter pour: une démarche plus intégrée à l'égard des océans et de leurs ressources; une planification accrue et améliorée; une large participation visant au consensus sur les méthodes d'approche et les priorités.
- Sont requises: une planification et une coordination des politiques de haut niveau, ainsi que des lignes directrices nationales pour une gestion intégrée des zones côtières.

3. RECHERCHE ET APPLICATION

- Le chapitre identifie sept domaines de programme qui se recoupent quelque peu: protection de l'environnement marin; gestion intégrée et développement durable des zones côtières; utilisation et préservation durables des ressources biologiques au large, dans les limites de compétence nationale; sensibilisation face aux graves incertitudes quant à la gestion de l'environnement marin et des changements climatiques; renforcement de la coopération et de la coordination internationales et régionales et développement durable des petites îles.
- Développement de techniques écologiques propres, y compris la mise en valeur des capacités scientifiques et techniques autochtones.
- Aide à la création de centres d'excellence en gestion intégrée des ressources côtières et marines.
- Recherche spécifique sur l'élaboration d'indicateurs (p. ex. les indicateurs socio-économiques et environnementaux pour la gestion des zones côtières).
- Développement des ressources humaines et renforcement des capacités.



4. CRDI: PARTENARIATS ACTUELS ET FUTURS

- Pêches et Océans, ministères provinciaux, réseau canadien des pêches durables, certaines universités canadiennes, ONG.
- Institutions et chercheurs des PMA opportunément triés et sélectionnés.

5. DES CRÉNEAUX POUR LE CRDI

- Assumer un rôle de chef de file dans le secteur des océans qui demeure vacant après la disparition du CIEO.
- Se concentrer sur la gestion et le développement durable des petites îles.
- Certains des aspects mentionnés au paragraphe 3 doivent porter une attention particulière au renforcement des capacités et à la définition d'approches spécifiquement axées sur la gestion intégrée.
- Gestion intégrée et développement durable des zones côtières.
- Utilisation et préservation durables des ressources biologiques marines de compétence nationale.
- Renforcement de la coopération et de la coordination internationales et régionales.

6. AUTRES SUGGESTIONS

- Évidemment, ce chapitre a été l'un des plus controversés, compte tenu des inquiétudes exprimées au sujet de la non-signature par de nombreux pays (y compris le Canada) des principes directeurs de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS). Des pressions sont faites pour une nouvelle définition des droits de la mer couvrant la haute mer et les pêches en zone internationale.

RESSOURCES
D'EAU
DOUCE

Responsable: Theodora Carroll-Foster

18
R É S U M É

1. REMARQUES GÉNÉRALES

- Manque de substance et de détails suffisamment étayés quant à la portée des problèmes, surtout sur le plan quantitatif.
- Ne prend pas en compte l'importance du développement des ressources en eau, laquelle contribue à la productivité économique et au bien-être social.
- Ignore le fait que l'eau douce deviendra un obstacle clé pour le développement futur.
- Peu de cohésion d'ensemble, avec peu d'information nouvelle; de nombreux recoupements; ne fait pas de lien avec le chapitre 17 (océans) et d'autres passages; approches quelque peu simplistes. Une réorganisation de la matière est nécessaire.

2. CONCLUSIONS PRINCIPALES

- Le thème traité et le chapitre revêtent une grande importance et méritent que le CRDI et d'autres donateurs y investissent leurs énergies.
- L'eau peut représenter l'élément le plus crucial pour le développement durable. La demande d'eau s'accroît rapidement, à raison de 70 à 80 % à des fins d'irrigation, de 20 % pour les besoins de l'industrie et de 6 % seulement pour la consommation dans les foyers (et les besoins élémentaires).
- Des études approfondies et bien définies s'avèrent nécessaires dans différents domaines et il est indispensable que la communauté participe de manière beaucoup plus soutenue à toute initiative ayant trait à l'utilisation de l'eau. Cela comporte également un effort d'éducation et de sensibilisation en matière de conservation, ainsi que l'élaboration d'instruments économiques appropriés en matière de développement et de gestion intégrés des ressources en eau.
- La recherche suggérée est généralement trop lourde sur le plan de la modélisation et des études en amont concernant l'évaluation des ressources en eau.
- Trois objectifs concernant la protection des ressources en eau, la qualité de l'eau et les ressources aquatiques doivent être poursuivis simultanément: le maintien de l'intégrité des écosystèmes, la protection de la santé publique et le développement des ressources humaines.
- Bien que le chapitre souhaite que d'ici à l'an 2000 tous les pays assurent quotidiennement une fourniture de 40 litres d'eau potable par citoyen, ainsi que le traitement des déchets solides à hauteur de 75 % au moyen d'installations *in situ*, le manque de précisions à ce sujet exige une analyse et des recherches plus approfondies et l'élaboration et la mise en place de techniques à faible coût.
- Il convient de lier la haute priorité que la plupart des pays accordent à la sécurité alimentaire à l'urgence que pose la solution du problème de l'eau pour une production alimentaire durable et le développement rural (un aspect trop négligé à l'heure actuelle).
- Dans l'ensemble, on semble s'accorder sur le fait que la gestion des ressources en eau devrait être assurée au niveau du bassin d'alimentation ou du bassin secondaire.



3. RECHERCHE ET APPLICATION

- Recherche sur de nombreux aspects du développement et de la gestion intégrés des ressources en eau, y compris la participation de la communauté; évaluation des ressources en eau, avec un moindre accent sur la modélisation et la recherche en amont.
- Protection des ressources en eau, de la qualité de l'eau et de la vie aquatique (Cf. Plan d'action du Mar del Plata) conjuguant l'intégrité des écosystèmes, la protection de la santé publique et le développement des ressources humaines.
- Poursuite de la recherche sur les approvisionnements d'eau potable, l'assainissement et l'élimination des déchets solides, y compris les technologies à faible coût en vue du développement durable en milieu rural et urbain.
- Recherche sur l'eau nécessaire à la production alimentaire et au développement rural durables, laquelle doit considérer les besoins associés à l'agriculture pluviale et irriguée, l'élevage, l'aquaculture et la pêche en eaux intérieures, l'agroforesterie, la recherche adaptative liée à l'eau, etc.
- Recherche au sujet des effets du changement climatique sur les ressources en eau.

4. CRDI: PARTENARIATS ACTUELS ET FUTURS

(Voir le chapitre 17).

5. DES CRÉNEAUX POUR LE CRDI

- La plupart des aspects mentionnés au paragraphe 3, à l'exception du dernier, effets du changement climatique, qui exigerait une recherche très étendue liée aux travaux du Groupe intergouvernemental sur l'étude du changement climatique, du PIGB et d'autres programmes.
- Plus précisément: recherche au niveau des bassins d'alimentation et des bassins secondaires (qui s'intégrerait bien au concept de régions écoclimatiques préconisé par la DER); recherche sur les bases de données interactives, les méthodes de prévision et les modèles de planification économique pour la gestion des ressources en eau; recherche technologique sur les nouvelles sources d'approvisionnement en eau; élaboration de modèles hydrographiques universels; recherche collaborative, y compris sur les systèmes aquatiques complexes; détermination des domaines cruciaux, des besoins et modèles en matière de renforcement des capacités et des transferts de technologies nécessaires; enfin, poursuite et diffusion de la recherche sur les approvisionnements en eau et l'assainissement à faible coût visant les établissements urbains à faible revenu et à haute densité de population.

6. AUTRES SUGGESTIONS

[S/O]

UTILISATION SANS DANGER DE PRODUITS CHIMIQUES TOXIQUES

Responsable: Pierre Zaya

R É S U M É

1. REMARQUES GÉNÉRALES

- Démarche qui manque de vision, ne faisant que passer rapidement sur les questions cruciales, et fondée sur les préjugés coutumiers:
 - a) le Nord détient le savoir et enseignera aux autres à être aussi efficace
 - b) les grandes sociétés chimiques font des dégâts considérables mais nécessaires; faisons donc bon visage sans trop poser de questions (« gestion écologique propre des produits chimiques »).
- Le chapitre se limite, la plupart du temps, à prôner la poursuite du travail des actuels comités des organismes internationaux.
- Il n'est pas envisagé d'aider les PMA à définir leurs problèmes liés aux produits chimiques toxiques et à effectuer une analyse coûts et avantages des solutions possibles.

2. CONCLUSIONS PRINCIPALES

- Un nombre considérable d'organismes internationaux sont déjà engagés dans des actions concrètes et oeuvrent conformément au Programme international sur la sécurité des substances chimiques. Ces efforts devraient être renforcés, en collaboration avec la FAO, l'OCDE, la Communauté européenne, etc.
- Six programmes sont proposés: celui dit du « Renforcement des capacités nationales et des capacités de gestion des produits toxiques chimiques » représente plus de 92 % du budget estimatif du chapitre.

3. RECHERCHE ET APPLICATION

- Recherche et cueillette de données pour l'appréciation des risques chimiques, y compris le réexamen des pesticides autrefois tolérés.
- Constitution de réseaux entre différentes institutions nationales et internationales en vue d'un échange d'information sur les produits chimiques et d'un consensus visant à:
 - a) l'harmonisation de la classification et de l'étiquetage des produits chimiques, notamment des pesticides;
 - b) la surveillance et l'évaluation du trafic illégal des produits toxiques et dangereux et de ses conséquences écologiques, économiques et sanitaires.
- Renforcement des capacités et formation permettant:
 - a) l'appréciation des risques et l'échange d'information sur les produits chimiques toxiques connexes;
 - b) le développement et le renforcement de la capacité d'apprécier des risques aux échelons national et international.
- Établissement de politiques gouvernementales et de mesures réglementaires et non réglementaires.



4. CRDI: PARTENARIATS ACTUELS ET FUTURS

- Si le Centre entreprend des activités se rapportant à ce chapitre, il devrait s'assurer de la collaboration d'Environnement Canada ainsi que de chercheurs de formation universitaire experts dans ce domaine, et de centres spécialisés tels que le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (Hamilton).
- On envisage également la participation des pays les plus avancés ainsi que d'organismes internationaux (PNUE, OIT, OMS, FAO, OCDE, EC).

5. DES CRÉNEAUX POUR LE CRDI

- Presque toutes les activités prévues à ce chapitre pourraient entrer dans la structure actuelle du CRDI. Certaines initiatives telles que les travaux ayant trait à la réglementation des pesticides dans les PMA (Dialogue Keystone) pourraient, bien sûr, s'ajouter avantageusement à ces activités.

6. AUTRES SUGGESTIONS

- Le fait d'aborder le problème des produits chimiques toxiques ne semble pas ouvrir un créneau particulier pour le Centre. Il s'agit d'un problème propre au Nord dont l'étude a été entreprise par de nombreux organismes et comités internationaux.
- Les problèmes des PMA touchant cette question doivent être abordés, avec plus d'ampleur, dans un autre contexte et conjointement avec une initiative de « Renforcement des capacités en environnement, en accord, entre autres, avec les propositions des chapitres 8 (Environnement et prise de décisions), 20 (Déchets dangereux), 21 (Déchets solides et services d'élimination) et 22 (Déchets radioactifs).

**GESTION
DES DÉCHETS
DANGEREUX**

Responsable: Javier Verastegui

R É S U M É

1. REMARQUES GÉNÉRALES

- Étant donné de fréquents changements politiques, le chapitre donne trop de responsabilités aux gouvernements et à l'État, notamment dans les domaines de l'éducation et de l'évaluation des politiques. Les populations locales dans les PVD n'ont qu'un rôle passif à cet égard.
- Les activités envisagées sont axées en grande partie sur les aspects juridiques et les moyens de contrôle plutôt que sur la recherche, les approches préventives, la réhabilitation et la sensibilisation du public.
- Les activités traitant des déchets dangereux produits par les grandes compagnies sont prédominantes par rapport à celles qui sont liées à la petite entreprise.
- Il aurait été préférable de fondre ce chapitre avec le précédent (Produits chimiques toxiques) et le suivant (Gestion des déchets radioactifs).

2. CONCLUSIONS PRINCIPALES

- En général, les activités considérées dans les quatre domaines de programme sont bien structurées, y compris sur les aspects liés à la définition du problème, les mesures de surveillance, la prévention, la réduction, le traitement, la réhabilitation, la R-D, les transferts de technologie, l'évaluation des politiques, la formation et le renforcement des capacités. Les mouvements transfrontières et le trafic international de déchets dangereux ne sont pas bannis universellement, même si certains pays (gouvernements) tolèrent ces activités (p. ex. le déversement d'insecticides chlorés dans les PVD).

3. RECHERCHE ET APPLICATION

- R-D sur la gestion des déchets dangereux et les solutions de remplacement moins onéreuses pour les processus productifs dans les PVD incluant, notamment, les technologies de réduction, recyclage, traitement et élimination au niveau de la petite entreprise.
- Transfert de technologies écologiquement rationnelles et peu polluantes au profit des PVD.
- Promotion et renforcement des capacités des centres d'information, de formation et d'évaluation technique.
- Élaboration et transfert de systèmes de gestion de l'environnement, y compris les vérifications des industries.
- Programmes d'évaluation, de recherche et de formation pour l'appréciation, la prévention et le contrôle des risques pour la santé liés à la gestion des déchets dangereux.
- Élaboration et diffusion de matériel pédagogique concernant la gestion des déchets dangereux et les risques connexes pour la santé et l'environnement.



- Évaluation, mise en oeuvre et surveillance des politiques et des lois visant à encourager les méthodes de production plus propres, éviter la mise en décharge et prévenir le trafic des déchets dangereux, et ce sur la base du principe du « pollueur payeur » et des approches de gestion « de bout en bout ».
- Évaluation fournie aux gouvernements et aux ONG en vue de l'élaboration de lignes directrices utiles à la caractérisation, à la classification, à la prévention, à la réduction, à la manipulation sans danger et à l'élimination des déchets dangereux.

4. CRDI: PARTENARIATS ACTUELS ET FUTURS

- Au partenariat traditionnel dans lequel le CRDI est engagé avec ses bénéficiaires (R-D et ONG), viennent s'ajouter deux nouveaux partenariats indispensables, avec les organismes gouvernementaux d'une part, et les organismes populaires (associations, coopératives, etc.) de l'autre.
- Les organismes régionaux (ANASE, ECOWAS, PACTO ANDINO, etc.) devraient également être considérés à ce titre.
- De nouveaux partenariats avec des organismes des Nations Unies, notamment l'OMS, le PNUE et l'ONUDI.

5. DES CRÉNEAUX POUR LE CRDI

- Toutes les ouvertures considérées au paragraphe 3 devraient représenter également de bons créneaux pour le CRDI dans une perspective globale. La R-D en gestion des déchets dangereux devrait avoir plus de poids dans les régions relativement plus industrialisées (BRASU, BRASI et BRALA) et les activités réglementaires devraient occuper une place plus importante dans les régions les moins développées (BRACO, BRAFO).
- Les meilleurs créneaux pour le CRDI devraient être constitués par les actions suivantes:
 - a) évaluation des politiques en faveur des PVD;
 - b) création de centres et réseaux d'information nationaux et régionaux;
 - c) élaboration de lignes directrices en matière de risques et de manuels d'autovérification pour le public et la PME respectivement;
 - d) développement et transfert de technologies de production respectueuses de l'environnement.
- Ces activités et possibilités, liées au renforcement des capacités locales pour la mise en oeuvre des politiques et le contrôle du trafic des déchets dangereux, devraient être considérées comme des occasions inhabituelles ou à haut risque, étant donné leurs implications politiques (groupes de pression formés par les grandes compagnies).

6. AUTRES SUGGESTIONS

[S/O]

**GESTION VIABLE
DES DÉCHETS SOLIDES
ET SERVICES
D'ÉLIMINATION CONNEXES**

Responsable: Gilles Forget



1. REMARQUES GÉNÉRALES

- Méthode d'approche très « descendante » et redevable à la bureaucratie internationale. Gestion axée sur l'objet plutôt que sur les personnes, les prescriptions pour la manipulation et la surveillance des déchets ont priorité sur le bien-être, la santé et la survie des personnes.
- L'assainissement devient un constituant obscur des « questions liées à l'élimination des déchets solides et des eaux d'égouts ».
- Aucune mention des mesures d'hygiène et de l'éducation en la matière, ni de référence faite à leur importance pour l'utilisation, le fonctionnement et l'entretien efficaces des installations de ramassage et de traitement des déchets.
- Peu d'accent sur la promotion des efforts intersectoriels visant à relier la gestion des déchets à la santé, à la nutrition et à la qualité de vie des pauvres; le recyclage et le réemploi des substances nutritives (déchets traités en agriculture et aquaculture) sont à peine abordés; peu d'accent est mis sur le recouvrement des coûts et les questions d'équité en ce qui concerne la prestation des services de ramassage.
- La gestion communautaire des services et des activités génératrices de ressources est également passée sous silence.
- Aucune mention n'est faite de la nécessité de bien connaître les contextes politiques, culturels et économiques locaux pour introduire de nouvelles technologies et aborder les questions connexes.

2. CONCLUSIONS PRINCIPALES

- La gestion écologiquement rationnelle des déchets doit aller bien au-delà d'un ramassage et d'une élimination sûrs: réduire les déchets en optimisant le réemploi et le recyclage, en assurant une élimination et un traitement écologique, et en élargissant la prestation de services.
- Un programme en faveur des infrastructures des établissements humains et de l'environnement devrait être créé par la communauté internationale et certains organismes de l'ONU afin de coordonner les activités de toute la famille des Nations Unies dans ce domaine.
- Il est douteux que l'institutionnalisation des activités de gestion des déchets parmi les organismes sectoriels profitera aux pauvres. L'intégration de l'assainissement et de l'hygiène en tant qu'éléments essentiels de la gestion durable des risques pour la santé liés à l'environnement constituerait une solution plus valable à cet égard.

3. RECHERCHE ET APPLICATION

- Mise en valeur et renforcement des capacités nationales en recherche, et mise au point de technologies vertes en vue de la réduction des déchets;
- Développement de méthodologies pour le contrôle des déchets à l'échelon du pays;



- Recherche sur l'incidence socio-économique de la réduction minimale des déchets de consommation;
- Démonstrations et projets pilotes visant à optimiser les instruments de réduction maximale des déchets;
- Développement et renforcement des capacités nationales visant au réemploi et au recyclage des déchets;
- Élargissement des programmes de formation sur l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement afin d'incorporer les notions de réemploi et de recyclage des déchets;
- Systèmes de traitement des eaux usées peu onéreux et d'entretien aisé prévoyant des solutions sûres pour l'élimination des boues, le traitement des déchets industriels et le recours à des écotecnologies non complexes et sûres pour éliminer les déchets.

4. CRDI: PARTENARIATS ACTUELS ET FUTURS

- Entreprises choisies dans le secteur environnemental.
- Organisations et associations de femmes.
- Organisations sanitaires, ONG, établissements de techniques environnementales, etc.

5. DES CRÉNEAUX POUR LE CRDI

- Recherche participative sur les problèmes d'hygiène du milieu et de salubrité; renforcement des capacités internes, développement et transfert d'écotechnologies;
- Recherche des modalités de collaboration des communautés avec les divers paliers de gouvernement afin d'assurer un minimum de services susceptibles de contribuer à de meilleures conditions de santé et à la protection de l'environnement;
- La liaison avec les ONG et le secteur non structuré devrait être encouragée; recherche sur les liens et convergences entre élaboration de politiques, R-D et mise en application;
- Étude des conflits sociaux surgissant à l'occasion de travaux d'infrastructures et d'interventions de recouvrement des coûts au niveau des collectivités locales;
- Recherche sur les comportements en matière d'hygiène et évaluation des risques pour la santé;
- Attention accrue aux questions plus générales (rôles masculins et féminins, logement, alphabétisation et sécurité) au moment de la conception de projets.

6. AUTRES SUGGESTIONS

- Bien qu'il soit clair qu'un lien vital existe entre les conclusions tirées des activités de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, proclamée par les Nations Unies, et la question de la gestion des déchets, en ce qui concerne notamment la nécessité d'associer les populations à la prise de décisions, le chapitre n'a pas pris en compte cette information.
- Il propose plutôt des solutions réglementaires, à grande échelle, aux problèmes engendrés par la surpopulation, la surconsommation et l'absence d'éducation. Personne ne prétendra, bien sûr, qu'une réglementation internationale est inutile; on n'a cependant accordé aucune attention aux causes premières de la production des déchets et de leur mauvaise gestion. Là s'inscrit clairement l'avantage comparatif du CRDI.
- L'accent mis sur la gestion des déchets est difficilement transposable dans le cadre des programmes du CRDI en vue de répondre aux besoins des habitants démunis des PMA.

GESTION SURE ET AVISÉE DES DÉCHETS RADIOACTIFS

Responsable: Sylvain Dufour

RÉSUMÉ

1. REMARQUES GÉNÉRALES

- Absence de description approfondie de l'étendue du problème, tant au niveau de l'incidence sur l'environnement qu'au niveau des pays affectés (p. ex.: dans quelle mesure les petits pays pauvres sont-ils touchés par ce problème?).
- Absence d'une description de l'impact du problème sur certaines populations.
- Le point de vue officiel véhiculé par les agences de l'énergie atomique des pays industrialisés est bien sûr exposé, tandis que de nombreuses questions soulevées par les groupes « verts » sont passées sous silence (même les plus modérées). Cette présentation conduit à la conclusion erronée que l'élaboration des politiques et la promotion de mesures concrètes sont possibles sans que celles-ci ne reposent sur aucun fondement technique. La position des PVD n'est pas évidente.
- L'importante question des rejets miniers à faible radioactivité, très commune dans les PVD, ne figure nullement dans le chapitre.

2. CONCLUSIONS PRINCIPALES

- On n'entrevoit aucun changement significatif, on ne tire aucune conclusion pouvant s'appliquer aux PVD. Les applications nucléaires décrites reflètent la situation prévalant dans les pays industrialisés, dans quelques pays récemment parvenus à ce stade, et dans certains PVD très vastes (Chine, Inde, Pakistan).
- La plupart des PVD demeurent des spectateurs passifs et sont quelquefois victimes des pratiques douteuses du reste du monde.

3. RECHERCHE ET APPLICATION

- Une seule « mesure correctrice » préconisée se rapporte expressément à la recherche et concerne l'incidence sur la santé et l'environnement de l'élimination des déchets radioactifs (al. 22.8 (b)).
- Divers programmes de recherche peuvent en être implicitement déduits, p. ex.: les données techniques pour élaborer des mesures de protection, la mise au point de techniques de traitement et de dépôt plus appropriées pour les déchets nucléaires, une sensibilisation des collectivités touchées par les problèmes de rejets radioactifs, etc.

4. CRDI: PARTENARIATS ACTUELS ET FUTURS

- Compte tenu du voile de secret qui entoure les technologies nucléaires, il n'est pas facile de déterminer qui pourraient être nos partenaires « officiels ». Dans quelques pays ayant un programme d'énergie nucléaire, on pourrait identifier les groupes susceptibles d'apporter un concours, du moins en ce qui a trait aux aspects politiques. Il est peu probable que l'on puisse s'appuyer sur la collaboration d'experts en dehors du domaine médical.



5. DES CRÉNEAUX POUR LE CRDI

- La recherche directement liée aux questions de la gestion et de l'élimination des déchets radioactifs risque d'être très onéreuse pour le CRDI, et sans résultats immédiats. On peut également affirmer qu'il appartient aux producteurs de déchets de prendre en charge la recherche, soit directement, soit par le biais de la fiscalité. Les options sont donc très limitées.

6. AUTRES SUGGESTIONS

[S/O]



S E C T I O N
**RENFORCEMENT DU RÔLE
DES PRINCIPAUX GROUPES**

PRÉAMBULE DE LA SECTION III

Responsable: Sylvain Dufour



RÉSUMÉ

Tout au long du processus qui a entouré la tenue de la CNUED, on a reconnu le fait que les gouvernements et les organisations internationales n'étaient pas les seuls à pouvoir susciter la réalisation des objectifs liés au développement durable en général, et à Action 21 en particulier. La participation de tous les groupes sociaux est indispensable à la mise en application des objectifs, des politiques et des mécanismes d'Action 21. Par le passé, pourtant, ces derniers ont souvent été traités en spectateurs passifs et on a rarement cherché à obtenir d'eux un apport important dans l'élaboration des politiques et la prise des décisions. Le Secrétariat de la CNUED a tenté de modifier cette façon de procéder en veillant à assurer la participation des personnes susceptibles d'être le plus touchées par les décisions émanant de Rio.

Dans le cadre du renforcement du rôle des principaux groupes, neuf domaines d'activité distincts ont été cernés, qui correspondent aux chapitres 24 à 32.

**ACTION EN FAVEUR DE LA
PARTICIPATION DE LA FEMME
À UN DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET ÉQUITABLE**

Responsable: Theodora Carroll-Foster

RÉSUMÉ

1. REMARQUES GÉNÉRALES

- Reconnaissance de l'importance du rôle des femmes en faveur du développement durable.
- La proposition reprend les acquis des précédents congrès sur la condition des femmes: celles-ci doivent être associées à tous les niveaux de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions, de la planification, de la mise en oeuvre, etc.
- Suggestion de quelques mesures concrètes incombant aux gouvernements nationaux et aux organismes de l'ONU, sans qu'il soit fait mention de mesures analogues en faveur d'autres groupes.
- L'analyse des coûts et l'affectation des dépenses relatives à la mise en oeuvre des mesures préconisées sont insuffisantes.
- Section consacrée aux modalités de mise en oeuvre plutôt faible. Coûts sous-estimés de façon marquée.
- Peu de références aux thèmes qui font l'objet des autres chapitres, bien que le rôle des femmes soit un élément constamment pris en compte. D'une manière générale, les liens avec d'autres groupes ne sont pas suffisamment mis en évidence.

2. CONCLUSIONS PRINCIPALES

- En vue de l'atteinte de l'objectif d'un développement écologique durable et équitable, les gouvernements nationaux et les organismes des Nations Unies tout particulièrement doivent faire davantage pour assurer la participation des femmes à la prise de décisions et à l'élaboration de politiques.
- La pleine intégration des femmes à la gestion de l'environnement et au processus de développement est une matière politiquement très sensible, qui déclenche encore des passions.
- Le chapitre cible les organismes des Nations Unies qui s'occupent de la question des femmes (p. ex. l'UNIFEM), mais minimise le besoin d'apporter des modifications substantielles aux organismes des Nations Unies qui ne sont pas orientés vers les groupes sociaux et les actions en faveur des femmes (p. ex.: Banque mondiale et IFI).
- Si le rôle et le statut de la femme doivent être reconnus à leur juste degré dans l'objectif d'un développement écologiquement durable, il sera nécessaire d'affecter des ressources substantielles pour la mise en application des mesures invoquées. Les prévisions de dépenses citées à ce chapitre sont basses et pas du tout réalistes.

3. RECHERCHE ET APPLICATION

- Le chapitre mentionne sept domaines spécifiques pour « la recherche, la collecte de données différenciées selon les sexes et la diffusion d'informations »:
 - a) connaissance et expérience des femmes en matière de gestion et de préservation des ressources naturelles;



- b) incidence des programmes d'ajustement structurel sur les femmes, p. ex.: suppression des subventions au combustible domestique;
- c) impact sur les femmes de la dégradation de l'environnement, des confrontations armées, etc.
- d) liens structurels des relations entre les hommes et les femmes, l'environnement et le développement;
- e) intégration de la valeur du travail non rémunéré dans le système des comptes des Nations Unies et les mécanismes de comptabilité des ressources naturelles;
- f) centres de formation, de recherche et de ressources pour les femmes en milieu urbain et rural et technologies écologiquement rationnelles;
- g) études d'impact sur l'environnement, la société et le rôle des sexes;
- h) examen de la capacité des organismes des Nations Unies à reconnaître le rôle des femmes et répondre à leurs aspirations.

4. CRDI: PARTENARIATS ACTUELS ET FUTURS

- Partenariats antérieurs du CRDI avec différents organismes, associations et réseaux de femmes du tiers-monde.
- Liens avec un plus grand nombre d'organismes féminins au Canada et d'autres organisations féminines nouvelles qui émergent dans le tiers-monde, ONG et ONGE, ainsi qu'avec les universités qui ont créé des chaires d'études féminines ou apparentées.

5. DES CRÉNEAUX POUR LE CRDI

- La plupart des aspects cités au point 3, sauf l'examen des organismes des Nations Unies.
- Formation en examen environnemental préalable, évaluations, étude des incidences et planification et mise en oeuvre des programmes de développement durable, à l'intention des femmes et des organismes, ONG et ONGE voués à l'émancipation des femmes.
- Renforcement des capacités en gestion de l'environnement et développement durable dans le sens le plus étendu et le plus approfondi, en faveur des femmes de toute condition et provenance.
- Recherche sur le rôle des femmes, élaboration de bases de données, systèmes de comptabilité des ressources naturelles et formation de formatrices dans ce domaine.

6. AUTRES SUGGESTIONS

- Voir: chapitre 24, « Action mondiale en faveur des femmes ».

LES ENFANTS ET LES JEUNES
AU REGARD DU
DÉVELOPPEMENT
DURABLE

Responsable: Jean-Michel Labatût

RÉSUMÉ

1. REMARQUES GÉNÉRALES

- Le concept de la participation des jeunes à l'échelon local, national et international à la prise de décisions dans des programmes dont le contenu reste à définir est digne d'intérêt mais vague. Pour qu'une telle participation ait un sens, il importera de définir les stratégies utiles car elle ne saurait, à elle seule, remplacer les politiques économiques et sociales nationales qui tendent à améliorer les conditions d'existence des enfants (présumément au sein d'une famille et d'une communauté) avant qu'ils ne jouent un rôle sur la scène nationale et internationale.
- Ce chapitre ne précise pas le concours que le Nord peut apporter, ni les sacrifices et les changements souhaitables pour modifier le cours d'une situation qui, directement ou indirectement, contribue à la pauvreté des pays du Sud.

2. CONCLUSIONS PRINCIPALES

- *Au niveau international:* Les Nations Unies et les gouvernements nationaux devraient promouvoir la participation des jeunes aux processus de prise des décisions de l'ONU et au sein des délégations nationales présentes aux réunions internationales. Les intérêts particuliers des enfants devraient être pris en compte dans le processus de concertation sur l'environnement et le développement.
- *Au niveau national:* Les pays devraient promouvoir le dialogue entre les jeunes et le gouvernement et prévoir des dispositifs permettant l'accès des jeunes à l'information et leur donnant la possibilité de faire valoir leurs points de vue sur les décisions gouvernementales. Les gouvernements devraient exécuter des programmes en matière de santé, nutrition, éducation, alphabétisation et atténuation de la pauvreté en faveur des enfants et associer les populations locales à l'objectif commun de la gestion intégrée des ressources.

3. RECHERCHE ET APPLICATION

- Améliorer la diffusion des informations utiles concernant la position et les activités des jeunes auprès des gouvernements, des organismes de la jeunesse et d'autres ONG.
- Assurer sans exception l'accès des jeunes à toutes les formes d'éducation répondant à leurs besoins économiques et sociaux, les sensibilisant à l'environnement et aux concepts relatifs au développement durable.
- Faire avancer les politiques sociales et les actions de renforcement aptes à donner aux enfants et aux jeunes une voix au chapitre de la prise de décisions sur les questions qui les concernent en matière d'environnement.
- Former des groupes d'étude dans lesquels les jeunes et les ONG de jeunes sont dûment représentés, afin d'élaborer des programmes d'éducation et de sensibilisation qui répondent tout particulièrement à leurs attentes.



- Promouvoir des activités qui répondent aux besoins fondamentaux des collectivités.
- Ces activités doivent être fondées sur une approche pluridisciplinaire tenant compte de plusieurs catégories de personnes à qui d'autres chapitres sont consacrés (les femmes, les populations autochtones, etc.)

4. CRDI: PARTENARIATS ACTUELS ET FUTURS

- L'Unesco, la Fondation Aga Khan, les ONG et les associations d'animation sociale qui s'occupent des enfants et des jeunes; établissements universitaires et instituts de recherche; ministères et organismes gouvernementaux à vocation sociale. Les échanges d'expérience au niveau interrégional devraient s'avérer utiles en vue de l'élaboration de politiques appropriées de protection de l'enfance et de la jeunesse.

5. DES CRÉNEAUX POUR LE CRDI

- Le CRDI a toujours accordé aux enfants et aux jeunes une place importante dans ses programmes et a acquis dans ce domaine une précieuse expérience. Son créneau particulier demeure l'appui à la recherche par les liens qui s'établissent entre participation sociale, recherche participative et formation de la jeunesse à un rôle plus important en faveur du développement durable. L'idée qui pousse à « s'affranchir par le savoir » s'applique avec autant de force aux enfants et aux jeunes qu'aux adultes. Le CRDI pourrait appuyer la recherche sur la manière dont les voies traditionnelles de l'initiation des enfants et des jeunes aux réalités de la communauté sont adaptées aux besoins d'une sensibilisation précoce aux responsabilités présentes et futures, en ce qui concerne la protection et la gestion des ressources naturelles.

6. AUTRES SUGGESTIONS

- Ce chapitre reste dans les généralités et, de la sorte, se prive de son plein effet. Il n'est pas suffisamment articulé par rapport au contenu des autres chapitres. Cela risque de masquer le fait que les problèmes des enfants et des jeunes sont liés aux difficultés de la société tout entière. Il n'opère pas suffisamment la distinction entre les besoins des enfants et des jeunes dans le monde industrialisé, et ceux de la jeune population des pays du tiers-monde, ni entre les besoins des jeunes de catégories différentes (enfants de la rue, enfants en milieu urbain et rural, enfants et jeunes, etc.).

**RECONNAISSANCE
ET RENFORCEMENT DU RÔLE
DES POPULATIONS AUTOCHTONES
ET DE LEURS COMMUNAUTÉS**

Responsable: Theodora Carroll-Foster



1. REMARQUES GÉNÉRALES

- Reconnaît le rôle des peuples autochtones en faveur du développement durable comme cela n'a jamais été fait auparavant.
- Souligne l'importance de mettre en oeuvre des politiques de développement avisées qui reconnaissent, satisfont, promeuvent et renforcent le rôle des populations et des communautés autochtones.
- N'aborde pas les questions plus substantielles (et potentiellement conflictuelles) qui touchent au fonctionnement interne des collectivités autochtones et à leur structure.
- Ne s'arrête pas sur la manière dont les caractères et les besoins des collectivités influent sur leur rapport à l'environnement, ni sur les conflits de classes, ni sur le rôle et l'utilisation des connaissances indigènes pour parvenir à un développement durable et équitable.
- Surestime le rôle de l'État et ses responsabilités en ce qui concerne les relations qu'il a établies avec les communautés autochtones.
- La réflexion sur les rapports entre hommes et femmes est minime.
- Mentionne certaines omissions du passé, quand l'élaboration des politiques de gestion durable de l'environnement ne tenait pas compte des populations autochtones.
- En général, une démarche « descendante ».

2. CONCLUSIONS PRINCIPALES

- Nécessité d'explorer l'interaction entre des stratégies appropriées qui tiennent compte des réalités écologiques, politiques et culturelles, et la manière dont les communautés autochtones prennent des décisions à l'égard de leur environnement.
- Qu'elle émane de la communauté même ou qu'elle soit effectuée pour elle, la recherche a sa place car elle ouvre la porte au savoir. En créant des réseaux et en ayant soin de mettre à leur disposition les instruments propres à explorer et à proposer les solutions à leurs problèmes, ces communautés pourront beaucoup plus facilement se prendre en mains.
- La question des rapports hommes-femmes et celle des connaissances autochtones doivent être présentes tout au long d'Action 21.
- Souligner l'importance d'une action qui parte de la base et s'étende au pays tout entier, ne dépendant pas uniquement de l'intervention gouvernementale.
- Il est essentiel d'adopter une approche pluridisciplinaire, holistique et intégrée.



3. RECHERCHE ET APPLICATION

- Le CRDI entreprendrait une recherche pour examiner en profondeur les questions suivantes et proposer des politiques, des méthodes, etc. :
 - a) conflits entre les communautés (culturels, sociaux, politiques, économiques, religieux, juridiques, etc.);
 - b) questions ayant trait à la démocratisation interne des communautés;
 - c) questions ayant trait aux rôles masculins et féminins, aux classes, à l'âge, aux ressources économiques, etc. et à la manière dont ces facteurs influent sur les valeurs liées à la terre et à la culture;
 - d) rôle de l'État dans ses rapports avec les populations autochtones; de quelle façon les demandes des collectivités peuvent être canalisées au gouvernement; quelle infrastructure systémique a besoin d'être mise en place pour faciliter un processus plus démocratique et responsable de la prise de décisions;
 - e) rôle des connaissances autochtones; où et comment sont-elles utiles;
 - f) rôle des facteurs externes: États autoritaires, exigences économiques, intervenants d'envergure internationale et leur incidence sur les ressources;
 - g) création de liens avec d'autres groupes autochtones sur le plan international tels qu'ils ont été identifiés par des groupes Nord/Sud;
 - h) renforcement institutionnel et collaboration avec d'autres donateurs et des ONG.

4. CRDI: PARTENARIATS ACTUELS ET FUTURS

- Au Canada, travail avec des ONG qui collaborent avec des populations autochtones; collaboration avec l'Assemblée des Premières Nations, les départements universitaires ou les enseignants qui s'occupent des questions autochtones, les groupes de femmes autochtones et d'autres petits groupes à la base, le Conseil mondial des peuples indigènes, l'ACDI, Environnement Canada, etc.
- En d'autres pays, identifier les organismes autochtones oeuvrant à l'échelon régional, national ou international et qui sont engagés dans des travaux de recherche adaptés à leur culture, impliquent des chercheurs autochtones et adoptent une méthode d'approche participative. Organismes aux États-Unis et en Europe; réseaux internationaux d'ONG et groupes de défense.

5. DES CRÉNEAUX POUR LE CRDI

- Rôle d'appui comme conseiller technique et comme médiateur de savoir auprès des populations autochtones.
- Recherche, consolidation et diffusion des connaissances autochtones.
- Survie des cultures traditionnelles en rendant des groupes marginalisés capables de se prendre en mains grâce à la recherche.
- Rôle d'appui pour permettre aux populations autochtones de fixer et de mener à bien leur propre programme de recherche.
- Former des spécialistes autochtones aux méthodologies de recherche, aux diverses approches et à l'échange d'information.
- Fournir aux communautés autochtones la possibilité de s'approprier, d'utiliser et de maîtriser les processus de recherche et leurs résultats.
- Financer une recherche qui encourage la participation à la prise de décisions, y compris: la participation des femmes, des enfants et des jeunes, des organismes de base, et la consolidation des systèmes de connaissance traditionnels.
- Parvenir à une plus grande décentralisation de l'autorité parmi les communautés, en travaillant avec des chefs reconnus, des groupes de femmes et des jeunes à la définition des priorités de la recherche.



- Impliquer les peuples autochtones comme experts de première main, et les initier aux méthodes scientifiques, aux transferts de technologies et à l'institutionnalisation des connaissances indigènes.
- Cerner les questions de recherche qui ne s'inscrivent pas nécessairement dans le mandat présent du Centre, p. ex. la création d'une communauté scientifique autochtone fondée sur les connaissances traditionnelles et les nouvelles techniques; travailler de plus près avec les organismes autochtones canadiens pouvant faire le lien avec des groupes autochtones internationaux.
- Financer la mise au point de méthodes de recherche culturellement appropriées, basées sur le type de savoir autochtone, à prédominance orale, qui se transmet d'une génération à l'autre.

6. AUTRES SUGGESTIONS

- Appuyer des projets de recherche qui serviront aux groupes autochtones du Canada et du tiers-monde dans des questions aussi délicates que les revendications territoriales et linguistiques. Il y a là une possibilité de redresser un déséquilibre et de donner le pouvoir de la connaissance à des peuples et des communautés délaissés. L'appui financier et technique, accordé directement aux populations autochtones afin qu'elles réalisent leurs propres recherches, peut tarder à donner des résultats mais, avec le temps, l'amélioration devrait se faire sentir. L'engagement en faveur de la recherche, par les communautés autochtones elles-mêmes, doit se faire; les risques méritent d'être assumés.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Responsable: Theodora Carroll-Foster

RÉSUMÉ

1. REMARQUES GÉNÉRALES

- Peu convaincant, semble avoir été assemblé sans l'apport véritable des ONG et ONGE (organisations non gouvernementales écologistes).
- Sa faiblesse est telle qu'elle dément les déclarations d'intention des gouvernements et des organismes des Nations Unies sur la valeur des ONG.
- Activités proposées: ni innovatrices, ni progressistes; ne reflètent pas les compétences et la force réelle des ONG.
- Aucune référence aux autres chapitres d'Action 21,
- Ne précise pas les moyens de mise en oeuvre et les besoins financiers.

2. CONCLUSIONS PRINCIPALES

- On reconnaît l'importance des ONG pour faire aboutir tout processus de démocratisation.
- L'expérience et la compétence qu'elles ont acquises sont considérées essentielles à un développement durable, équitable et écologiquement rationnel.
- Le réseau mondial des ONG devrait être mis à profit et renforcé.
- Le renforcement et la promulgation des lois visant à reconnaître les ONG et leurs groupes consultatifs seront inacceptables aux yeux des gouvernements jaloux de leur indépendance et de leur influence.

3. RECHERCHE ET APPLICATION

- Ne spécifie pas suffisamment les mesures concrètes préconisées, et se limite à suggérer des manières de consolider les mécanismes des organismes des Nations Unies pour associer les ONG à leur travail.
- Renforcement ou promulgation de lois permettant aux ONG d'établir des groupes consultatifs, ou de protéger les collectivités locales et les groupes d'intérêt public, par des actions en justice concernant le développement durable. Cela nécessite certaines activités de recherche et de renforcement des capacités.

4. CRDI: PARTENARIATS ACTUELS ET FUTURS

- Partenariats actuels avec des ONG, des ONGE, et des organismes et réseaux féminins.
- Consortiums et coalitions au Canada (p. ex.: SAP, CPCC, CCCI, CFUW) et à l'étranger (p. ex.: DAWN, FIFDU, TWN, KENGO).
- Institutions de recherche, collèges communautaires, conseils regroupant des entreprises, sociétés de consultants.



5. DES CRÉNEAUX POUR LE CRDI

- Renforcement des capacités des ONG et des ONGE dans les secteurs suivants: conception, planification et mise en oeuvre d'actions pour le développement durable; analyses, études préalables, évaluations et examens d'impacts écologiques, sociaux et de promotion féminine, y compris la formation, les modules de formation, les cours et projets pilotes, les techniques de recherche et les bases de données.
- Recours plus important aux réseaux des ONG pour la diffusion des résultats des recherches concrètes, les échanges d'information Nord-Sud et Sud-Nord et les solutions communes.
- Formation réciproque des ONG dans les questions touchant à l'environnement et à l'écologie et des ONGE, en matière de développement social; interaction entre les deux types d'organisations.
- Mise en valeur et collaboration entre les deux moitiés du secteur privé (entreprises et ONG) par le biais de divers mécanismes.
- Aide aux ONG pour une sensibilisation accrue en matière d'environnement et en ce qui concerne le rôle des femmes et des populations autochtones, et pour des projets pilotes intégrés et reproductibles, et, de façon générale, pour le développement de leur capacité et de leur expertise professionnelles.

6. AUTRES SUGGESTIONS

[S/O]

**INITIATIVES DES
AUTORITÉS LOCALES
À L'APPUI D'ACTION 21**

Responsable: Denise Deby

RÉSUMÉ

1. REMARQUES GÉNÉRALES

- Met en évidence le rôle des autorités locales pour le développement durable, mais traite le sujet en surface.
- Considère les autorités locales comme étant homogènes; on présume que ces instances seront des partenaires d'égale valeur, malgré leur diversité et leur pouvoir relatif.
- Ignore les questions relatives aux rapports avec les gouvernements local et central, de même que les difficultés liées à la planification et à la mise en oeuvre de politiques intersectorielles; présume que les autorités locales agissent dans l'intérêt des citoyens et qu'elles sont politiquement neutres.
- Ne prend en compte aucun mécanisme, ni même la faisabilité de consultations populaires (beaucoup de pays n'ont aucun mécanisme de ce genre, nombre de groupes qui comptent dans les PVD n'ont pas de reconnaissance officielle, et travaillent dans la clandestinité ou presque).
- On fait peu de cas du fait que la dégradation de l'environnement résulte de la pauvreté et de l'inégalité d'accès aux ressources pour la subsistance.
- On ne définit pas quelles actions de « renforcement des capacités » sont requises à l'égard des autorités locales.

2. CONCLUSIONS PRINCIPALES

- La participation des autorités locales est essentielle pour atteindre les objectifs d'Action 21.
- Les autorités locales devraient mettre en oeuvre une « Action 21 locale » par une consultation de la population et la collaboration d'autres pouvoirs.
- Les organismes internationaux en partenariat devraient accroître leur appui aux programmes des autorités locales.
- Les programmes, politiques, lois et règlements des autorités locales pour atteindre les objectifs d'Action 21 devraient faire l'objet d'une évaluation.
- Les autorités locales devraient mettre en place des programmes pour associer les femmes et les jeunes à la prise de décisions et aux actions de planification et mise en oeuvre.

3. RECHERCHE ET APPLICATION

- Recherche:
 - a) Pour évaluer et améliorer les programmes, politiques, lois et règlements émanant des autorités locales (non seulement les politiques de l'environnement, mais également les politiques économiques et sociales ou celles touchant à l'aménagement du territoire et à la prestation de services, directement liées à Action 21);



- b) Sur le moyen d'associer les femmes et les jeunes à la prise de décisions; sur les conséquences politiques, au niveau local, de la dégradation de l'environnement (pauvreté, inégalité d'accès aux ressources et mauvaise répartition); sur les relations entre gouvernements central et local, la décentralisation et le renforcement des autorités locales.
- **Action de renforcement:**
 - a) Développer les capacités des communautés et des organismes civiques et autres, afin de leur permettre de définir des priorités et des stratégies propres pour participer pleinement aux processus de concertation sur le plan local.
 - b) Appui aux institutions oeuvrant en faveur du renforcement des capacités des autorités locales et de la gestion locale de l'environnement, ainsi qu'à la coopération et aux échanges d'information parmi les autorités locales.

4. CRDI: PARTENARIATS ACTUELS ET FUTURS

- **PVD:** ministères centraux du gouvernement local, ministères de l'Environnement et des Richesses naturelles, etc.; associations nationales et régionales d'autorités locales; institutions de recherche; établissements de formation; universités; ONG, groupes de citoyens, autres organismes de la société civile.
- **Canada:** organismes municipaux et ministères des gouvernements provinciaux responsables de la planification, de l'environnement et d'autres services; Fédération canadienne des municipalités, ACIDI (promotion de la gestion, programmes bilatéraux); universités.
- **Organismes internationaux:** Union internationale des villes et pouvoirs locaux (UIV), Banque mondiale; organismes des Nations Unies (CNUEH et autres); autres donateurs bilatéraux et organismes de même nature.

5. DES CRÉNEAUX POUR LE CRDI

- Beaucoup d'activités citées dans le texte conviennent au créneau propre au CRDI: aide à la recherche appliquée, au partage d'information et au renforcement des capacités; expérience du Centre qui appuie activement des institutions très diversifiées (institutions de recherche gouvernementales, non gouvernementales et indépendantes) et encourage la collaboration entre celles-ci. En tant qu'organisme relativement « neutre » voué au soutien de la recherche sur le plan local, le CRDI a beaucoup à offrir, p. ex.:
 - a) appuyer la recherche entreprise par et pour les autorités locales, les citoyens et d'autres organismes en faveur de la définition d'une « Action 21 locale », faciliter la concertation entre pouvoirs locaux et citoyens, organismes locaux et secteur privé. Cette action nécessite un renforcement des capacités des principaux groupes et associations civiques et communautaires pour la définition de leurs propres priorités et besoins;
 - b) appuyer des institutions clés dans l'évaluation et l'amélioration des programmes, politiques, lois et règlements institués par les autorités locales; encourager la recherche intersectorielle et les réseaux d'institutions oeuvrant pour le renforcement des pouvoirs locaux; soutenir les études sur les systèmes financiers et autres sources de revenu pour les gouvernements locaux et les besoins en formation et en développement des ressources humaines;
 - c) encourager les analyses sur le rôle réel et potentiel des groupes sous-représentés, et notamment les femmes et les jeunes, dans la prise de décisions, la planification, la mise en oeuvre et les mécanismes de participation au palier local;



- d) apporter son concours spécifique à la recherche innovatrice portant sur des initiatives spontanées et communautaires pouvant susciter des pratiques écologiques et durables; cela comprend l'identification d'innovations réussies, p. ex.: prestation de services basés sur la communauté qui satisfait aux critères de participation, de rentabilité et de développement durable; titres de propriété communautaires, etc; politiques, processus et effets liés à la décentralisation (en matière de capacité des gouvernements locaux, d'environnement, etc.); relations gouvernementales locales et centrales, et tout ce qui pourrait être avantageusement décentralisé, afin d'habiliter les pouvoirs locaux à remplir les objectifs d'Action 21, y compris les aspects politiques, sociaux et même techniques (p. ex.: démocratisation, participation);
- e) promouvoir les échanges parmi les autorités locales et les associations oeuvrant à ce palier.

6. AUTRES SUGGESTIONS

- L'appui du CRDI aux activités citées faciliterait la mise en oeuvre des actions préconisées dans d'autres chapitres d'Action 21.

RENFORCEMENT DU RÔLE DES TRAVAILLEURS ET DE LEURS SYNDICATS

Responsable: Gary McMahon (en collaboration avec Don de Savigny)

RÉSUMÉ

1. REMARQUES GÉNÉRALES

- Critiquable en ce qu'il appelle de ses vœux des réalités déjà sur le papier, mais généralement ignorées, à l'égard des conditions de travail.
- Dans beaucoup de pays, les syndicats n'ont que peu d'influence et n'auront que peu de voix au chapitre. Les autres formes d'association ouvrière et les écarts entre les buts et les besoins des organisations structurées et non structurées ne sont pas du tout abordés.
- L'accent mis sur les corps constitués paraît gratuit puisque les effets les plus prononcés sur l'environnement sont attribuables aux masses rurales et au secteur informel.

2. CONCLUSIONS PRINCIPALES

- Les travailleurs paieront le lourd tribut des ajustements tendant au développement durable.
- Il importe de s'associer les syndicats concernés dès le début du processus.
- L'accent doit être mis sur des ententes tripartites conclues entre travailleurs, gouvernements et employeurs en matière de respect de l'environnement et de normes de santé et sécurité au travail.

3. RECHERCHE ET APPLICATION

- Étude du lien entre santé et sécurité au niveau micro-professionnel et les préoccupations macro-environnementales, c.-à-d. recherche sur les milieux qui sont des « paradis » de la micropollution, que l'on pense p. ex. aux entreprises qui s'installent dans des PVD parce que ces derniers ont des normes laxistes en matière de santé et de sécurité au travail, plutôt qu'une législation insuffisante dans le domaine de l'environnement.
- Étude des coûts d'ajustement qui incomberont aux travailleurs du fait de la mise en application des propositions d'Action 21.
- Analyse des structures des institutions existantes, eu égard aux droits individuels des travailleurs et aux droits syndicaux dans les PVD.

4. CRDI: PARTENARIATS ACTUELS ET FUTURS

- Organisation internationale du travail, Organisation mondiale de la santé, PNUD, CTC, Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, Travail Canada, CUSO, les ministères fédéral et provinciaux.

5. DES CRÉNEAUX POUR LE CRDI

- Recherche participative, de concert avec des syndicats, sur l'interaction entre les objectifs liés à la santé et sécurité au travail et les objectifs écologiques déclarés.
- « Paradis » de la micropollution



- Travail empirique sur l'effet des ajustements pour le développement durable sur les travailleurs, syndiqués ou non.
- Recherche sur la relation entre les institutions et droits des travailleurs et le succès des programmes d'ajustement durable.

6. AUTRES SUGGESTIONS

[S/O]

**RENFORCEMENT DU
RÔLE DU MONDE
DES AFFAIRES ET
DE L'INDUSTRIE**

Responsable: Sitoo Mukerji



1. REMARQUES GÉNÉRALES

- Bien que le fait de reconnaître la légitimité et la désirabilité des activités industrielles et techniques soit notable en soi, les mesures proposées pour assurer l'application des propositions sont faibles.
- On n'y envisage aucune contrainte ni aucun stimulant sérieux pour améliorer la viabilité de l'industrie.
- Le rôle du monde des affaires est davantage présenté comme une amélioration marginale de la pratique et de la gestion existantes; on présume que l'industrie sera amenée à s'autorégler grâce à la persuasion morale.

2. CONCLUSIONS PRINCIPALES

- Le chapitre propose deux domaines de programme pour des actions au niveau national, international et privé:
 - a) production plus respectueuse de l'environnement;
 - b) entrepreneuriat responsable.Toutefois, aucune ressource additionnelle n'est sollicitée pour ces programmes.

3. RECHERCHE ET APPLICATION

- Des activités commerciales responsables impliquent: l'adoption de méthodes de production plus respectueuses de l'environnement et plus efficaces; la stipulation d'accords de partenariat, en vue d'échanges et transferts à d'autres entreprises, de technologies et de pratiques de gestion; l'utilisation de méthodes de comptabilité de la pollution relativement transparentes.

4. CRDI: PARTENARIATS ACTUELS ET FUTURS

- Le Centre devrait accroître et améliorer ses efforts pour répondre aux besoins spécifiques de développement technique de la petite et moyenne entreprise (PME). On ne considère pas la PME comme sujet de controverse, ce qui devrait de soi amener ce type d'entreprise à s'engager plus loin dans la R-D et dans le service des communautés industrielles du Canada. Le Centre devrait encourager une collaboration accrue entre les PME dans les PVD et au Canada.

5. DES CRÉNEAUX POUR LE CRDI

- Afin d'améliorer le transfert de technologies propres, le Centre devrait intensifier ses activités avec les institutions et organismes qui poursuivent une action d'appui industriel et technique à la PME.
- Afin de stimuler la capacité des entreprises à oeuvrer dans le respect des règles commerciales et des exigences du développement durable, le Centre devrait envisager la possibilité d'appuyer les institutions engagées dans l'expansion des entreprises, notamment celles dont l'action a une ampleur nationale ou régionale.



- Afin d'encourager l'adoption des meilleures pratiques en gestion, en technologie et en entrepreneuriat, le Centre devrait appuyer des projets qui font appel à des procédés novateurs, y compris des activités telles que le diagnostic industriel, l'adoption et l'adaptation technologiques, etc.
- Afin d'améliorer la compréhension du concept d'une écologie propre, le Centre devrait appuyer la poursuite d'études de politiques d'innovation qui inscrivent, parmi leurs objectifs principaux, les aspects mentionnés ci-dessus.

6. AUTRES SUGGESTIONS

- S'ils prospèrent et agissent de manière responsable, le commerce et l'industrie « joueront un rôle essentiel dans la résolution du problème du développement socio-économique durable. » « Il convient donc que ce rôle soit renforcé. » Les entreprises sont invitées à « reconnaître la gestion de l'environnement comme l'une des priorités générales absolues et comme un déterminant essentiel du développement durable ».

COMMUNAUTÉ
SCIENTIFIQUE
ET TECHNIQUE

Responsable: James HEA

RÉSUMÉ

1. REMARQUES GÉNÉRALES

- On s'interroge: sur les modalités selon lesquelles la communauté scientifique et technique peut contribuer à la cause de l'environnement et du développement durable; sur la manière dont le rôle de la science et de la technologie sera mieux transmis aux responsables de politiques, aux gouvernements et au public.
- Le terme « communauté » est pris dans son acception générale car les membres des professions scientifiques et autres branches techniques sont regroupés dans des associations organisées, des conseils divisés en sections, des comités et des groupes de spécialistes qui s'occupent de questions environnementales; dans la plupart des cas, les associations seront le point de convergence de l'action de sensibilisation et de mise en oeuvre des objectifs d'Action 21.
- Chaque chapitre d'Action 21 mentionnera le besoin d'une éthique et d'un code professionnel dans une section intitulée « Moyens scientifiques et techniques ».
- Le chapitre 31 n'escompte pas l'accord des gouvernements, mais appelle plutôt à un processus de concertation; cet élément devrait être modifié au profit d'un code de déontologie de la communauté scientifique et technique qui s'occupe des questions d'environnement et de développement durable.

2. CONCLUSIONS PRINCIPALES

- La communauté scientifique et technique doit être formellement associée à l'action pour l'environnement et le développement durable.
- La communauté a pour mission de transmettre son savoir aux décideurs et au public.
- Les scientifiques et les membres des professions techniques doivent conserver la liberté de faire des recherches et de publier.
- L'adoption d'un code déontologique applicable aux professions scientifiques est souhaitable.
- Le processus visant à l'atteinte de ces objectifs passe par les Nations Unies, les gouvernements et les membres des professions scientifiques et techniques.
- L'intervention de l'État est requise pour susciter une prise de conscience éthique dans la communauté scientifique et technique et améliorer la communication avec les décideurs et le public.
- Aucun accord immédiat n'est proposé, mais les gouvernements sont invités à prendre acte de la réponse de la communauté scientifique et technique aux défis de l'environnement et du développement durable, par l'entremise de conseils, et à communiquer leurs constatations aux Nations Unies. L'Unesco devrait assumer un rôle directeur en collaboration avec les gouvernements, les ONG et le public.



3. RECHERCHE ET APPLICATION

- Choisir les professionnels du Canada qui feront partie du processus consultatif.
- Le CRDI juge déjà du mérite des propositions à l'aune du respect des principes éthiques; cet élément devrait être rendu officiel par l'inclusion des codes de déontologie relatifs aux institutions et aux associations professionnelles auxquelles les chercheurs appartiennent.
- Prévoir que le processus consultatif sur les questions d'ordre éthique fasse partie intégrante de toutes les activités des Nations Unies dans le domaine de l'environnement et du développement durable.
- Décrire, pour chaque objectif d'Action 21, le rôle des membres des professions scientifiques et techniques qui s'y consacrent, ainsi que les voies propres à promouvoir les valeurs individuelles et la culture d'entreprise.

4. CRDI: PARTENARIATS ACTUELS ET FUTURS

- Collaboration avec les Nations Unies, les gouvernements, les membres de la communauté scientifique et technique pour examiner les sujets à l'étude, participation à des tables rondes de spécialistes et communication entre les experts et le public.

5. DES CRÉNEAUX POUR LE CRDI

- Rôle actif dans le processus consultatif élargi aux membres des professions scientifiques et techniques au Canada et dans les PVD, de façon compatible avec les objectifs exprimés de l'Unesco.
- Renforcement des capacités des institutions qui forment les professionnels à l'éthique de l'environnement.
- Rôle de chef de file dans l'élaboration des accords avec les gouvernements en ce qui concerne le code déontologique applicable à l'environnement et au développement durable.

6. AUTRES SUGGESTIONS

- Recouplements avec le contenu du chapitre 35 sur la science au service d'un développement durable.

RENFORCEMENT DU ROLE DES AGRICULTEURS

Responsable: John Graham

RÉSUMÉ

1. REMARQUES GÉNÉRALES

- Le chapitre se fonde sur un parti pris: agriculteurs, pêcheurs et bûcherons utiliseront spontanément les ressources qu'ils exploitent de manière durable. Par voie de conséquence, on préconise une méthode d'approche individuelle ou « axée sur l'agriculteur », et liée à la prise de décisions et à l'élaboration des politiques; elle assurera la promotion de méthodes d'exploitation viables et sera, au bout du compte, de nature à prévenir la dégradation de nos ressources naturelles de base. L'hypothèse veut que cela soit davantage probable si les gouvernements établissent des politiques régissant l'utilisation des ressources, et tracent des frontières juridiques et institutionnelles qui limitent les libertés et les choix individuels.
- Les gouvernements doivent donc être en mesure d'analyser et de comprendre les différentes possibilités qui s'ouvrent devant eux, afin de promouvoir par la suite les politiques et les programmes qui permettront aux agriculteurs ou à d'autres agents économiques d'oeuvrer à l'intérieur de ce cadre. Les gouvernements eux-mêmes ont besoin de réexaminer leurs objectifs économiques et leur politique du développement tout en ayant à l'esprit les besoins de leurs populations et l'inventaire de leurs richesses. Ils doivent prévoir par la suite un agenda destiné à faire avancer les programmes et politiques mis en oeuvre pour que les réglementations soient davantage respectueuses de leur caractère durable. On croit que cela sera possible et que les exploitants agricoles connaissent bien le chemin qu'il convient d'emprunter à cette fin.

2. CONCLUSIONS PRINCIPALES

- Le plan recommande l'adoption d'une approche de type participatif axée sur l'agriculteur et une association à la prise de décisions et à la promotion d'une utilisation avisée des ressources.
- Les politiques gouvernementales doivent contribuer à cet objectif et permettre aux exploitants agricoles de gérer leur ressource de manière efficace.
- Le renforcement du rôle des femmes et des organismes à vocation agricole doit être encouragé.
- Pour venir en aide aux agriculteurs, il convient d'entreprendre des recherches sur le développement de techniques d'exploitation écologiques.
- Dans certains pays, l'inefficacité des lois d'accès à la propriété a débouché sur des pratiques d'utilisation de la terre contestables.
- Les besoins en matière de recherche, de formation et de renforcement des capacités sont énoncés.

3. RECHERCHE ET APPLICATION

- Recherche requise dans les domaines suivants:
 - a) Systèmes de production viables, méthodes de gestion des écosystèmes fragiles, utilisation avisée de l'eau et méthodes intégrées d'utilisation des systèmes fondés sur les ressources naturelles.



- b) Élaboration de politiques relatives aux ressources et à l'agriculture qui auront pour conséquence une utilisation efficace et durable des ressources.
- c) Recherche sur l'incidence de ces politiques sur les ménages et la sécurité alimentaire nationale, les revenus des agriculteurs, l'emploi et l'environnement.
- d) Étude de la meilleure manière de regrouper les femmes, les agriculteurs et leurs organismes dans un réseau participatif de prise de décisions et de renforcer leur rôle.
- e) Développement de systèmes d'exploitation adaptés à chaque région et ne portant pas atteinte à l'environnement.
- f) Étude des méthodes de production autochtones, de la nature peu consommatrice de ces méthodes, de leur efficacité économique et technique dans l'utilisation de toutes les ressources, y compris les ressources terrestres, l'eau et les forêts.
- g) Recherche au niveau macrosocial et sur les orientations relatives à l'utilisation des ressources.

4. CRDI: PARTENARIATS ACTUELS ET FUTURS

- Le CRDI a encouragé et renforcé le rôle des exploitants agricoles en tant que décideurs tout au long des dix dernières années et apporté son concours à la recherche sur les systèmes d'exploitation agricole et les méthodes de vulgarisation. Des partenariats solides ont été formés. L'accent a été mis sur les rapports entre les agriculteurs et les chercheurs mais les programmes de vulgarisation et de formation ont bénéficié de cette approche positive. La sphère d'influence doit être maintenant élargie afin d'inclure tous les décideurs et les intervenants du secteur agricole ou des autres formes d'exploitation de nos ressources naturelles.

5. DES CRÉNEAUX POUR LE CRDI

- Le CRDI a une réputation établie de chef de file dans ce domaine. Il est aujourd'hui appelé à élargir son action sur la base de l'expérience acquise, de ses réseaux et des contacts établis. L'aspect économique des ressources et la dimension sociale de ces programmes de recherche, qui laissent tous deux à désirer, méritent d'être approfondis. Plus d'attention doit être accordée à une recherche davantage axée sur les politiques, puisque nos partenaires traditionnels n'ont pas ces compétences ; une formation à long terme s'avère nécessaire.

6. AUTRES SUGGESTIONS

- Une activité hautement rentable et émanant de principes simples correspond bien à la vision du CRDI. Elle est appelée à devenir un élément important pour la majeure partie de nos activités de recherche dans le cadre de la DERN.



S E C T I O N
MOYENS D'EXÉCUTION

**RESSOURCES
ET MÉCANISMES
FINANCIERS**

Responsable: Gary McMahon



1. REMARQUES GÉNÉRALES

- Calcule l'investissement requis par la mise en application d'Action 21 (totalisant 600 milliards de dollars US par an) et cherche à établir à qui il reviendra de payer.
- La fixation d'un ordre de priorités ou l'évaluation de la possibilité de lever d'importantes sommes de sources différentes n'est pas évoquée N. B.: Si la dette actuelle du tiers-monde était oblitérée, cela n'équivaudrait qu'à deux ans environ du coût d'Action 21. Le montant pourrait être puisé dans le 1 trillion de dollars US actuellement consacré à l'armement et à la « défense » du monde, et même dans les montants consacrés à la défense par de nombreux pays du tiers-monde, lesquels grugent souvent de 30 à 40 % des budgets nationaux.
- La présentation du chapitre fait rêver, bien qu'à ce moment on ne puisse s'attendre à plus.

2. CONCLUSIONS PRINCIPALES

- La mise en oeuvre d'Action 21 coûtera très cher; on s'attend à ce que, dans une large mesure, les pays développés paient la note.

3. RECHERCHE ET APPLICATION

- La majeure partie des propositions ont trait à la levée de fonds plutôt qu'à la recherche.
- Toutefois, celle-ci pourrait s'orienter dans deux directions: recherche sur les nouveaux types de moyens susceptibles de convoier des fonds pour Action 21; ordre de grandeur des fonds recueillis par ces moyens et recherche sur la répartition des avantages liés à la mise en oeuvre des propositions d'Action 21 entre les PVD et les pays développés, tout aussi bien que dans les PVD eux-mêmes.

4. CRDI: PARTENARIATS ACTUELS ET FUTURS

- Fonds mondial pour l'environnement, Commission des Nations-Unies sur le développement durable, Conseil de la Terre, diverses associations d'entreprises et d'industries, fondations, etc.

5. DES CRÉNEAUX POUR LE CRDI

- L'application d'Action 21 fera des gagnants et des perdants dans les PVD. La recherche sur la répartition des coûts et des avantages dans ces pays semble être une tâche particulièrement appropriée pour le CRDI.

6. AUTRES SUGGESTIONS

[S/O]

**TRANSFERT DES
ÉCOTECHNOLOGIES,
COOPÉRATION ET ACTIONS
DE RENFORCEMENT**

Responsable: Brent Herbert-Copley

RÉSUMÉ

1. REMARQUES GÉNÉRALES

- Énonce plusieurs points importants, p. ex.: a) le renforcement des capacités est une contrepartie indispensable des efforts pour promouvoir le transfert de technologies Nord-Sud; b) un transfert efficace réclame des bénéficiaires un effort constant d'adaptation et appelle, idéalement, à un partenariat de longue durée entre les bénéficiaires et les fournisseurs.
- Toutefois, le document accorde peu d'attention à l'incidence des écotechnologies sur l'emploi, la pauvreté, la distribution des revenus, l'égalité des sexes, etc.; en d'autres termes, un accent excessif est mis sur le volet environnemental.
- Les recommandations sont de nature trop large, avec peu d'indications sur les étapes à parcourir ou l'affectation des responsabilités.

2. CONCLUSIONS PRINCIPALES

- Propose des mesures dans cinq grands domaines:
 - a) améliorer l'accès à l'information scientifique et technique
 - b) promouvoir, faciliter et financer l'accès aux écotechnologies et en favoriser le transfert
 - c) faciliter le maintien et la promotion des techniques autochtones
 - d) renforcer la capacité endogène d'évaluer, adopter, gérer et appliquer les écotechnologies
 - e) promouvoir des partenariats de longue durée entre les propriétaires et les utilisateurs des technologies.
- Deux propositions plus particulières recommandent: a) l'établissement de bureaux centraux d'information pour assurer le lien entre les systèmes d'information nationaux, régionaux et internationaux existants; b) la formation d'un réseau de centres de recherche en collaboration sur les écotechnologies (similaire au GCRAI), mais s'intéressant aussi aux centres d'excellence nationaux.
- Le chapitre se fait prudent sur deux thèmes des plus controversés: le degré de gratuité et les droits de propriété intellectuelle. Le document défend le principe d'un transfert, non contraignant, sur la base de « conditions libérales et préférentielles », mais seulement « selon des ententes mutuelles »; il souligne le besoin du respect des DPI afin de faciliter le transfert, bien qu'il mentionne la possibilité de concessions de licences obligatoires dans certains cas.



3. RECHERCHE ET APPLICATION

- Recherche continue exigée dans des domaines très variés que le CRDI pourrait poursuivre sans peine: effets des politiques existantes (subventions, abris fiscaux) sur le transfert et l'adoption de la technologie; méthodes de remplacement pour la gestion de la technologie au niveau de l'entreprise; évaluation de solutions de rechange visant à la protection de la propriété intellectuelle; stratégies pour promouvoir la collaboration en matière de recherche et la diffusion des technologies parmi les entreprises et entre les entreprises et les organismes du secteur public; sources non commerciales de technologies.
- Deux propositions plus immédiates pour l'action (voir le paragraphe 1 ci-dessus): bureaux centraux d'information et réseau de centres de recherche fondé sur la collaboration; le CRDI devrait suivre de près les discussions sur ces deux propositions.
- Il existe différents domaines d'action de longue durée et de portée plus diffuse qui sont susceptibles d'intéresser le CRDI: formation et développement institutionnel pour les institutions de recherche et d'appui à la technologie à l'échelle nationale; élaboration et mise à l'essai des critères et des méthodologies pour l'évaluation des besoins technologiques; choix de « médiateurs » appelés à s'interposer entre les fournisseurs et les utilisateurs.

4. CRDI: PARTENARIATS ACTUELS ET FUTURS

- Monde des affaires: par l'entremise de groupes tels que le Conseil des entreprises pour le développement durable ou la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie.
- Organismes du secteur public appuyant le développement technologique au Canada; ISTC, organismes provinciaux de recherche, CNR-PARI.
- ONG orientées vers les technologies: Intermediate Technology Development Group, Initiatives pour l'application de techniques appropriées, Centre africain pour les études en technologie.

5. DES CRÉNEAUX POUR LE CRDI

- Stratégie en trois volets:
 - a) Le CRDI devrait suivre de près l'évolution des deux propositions spécifiques mentionnées dans le chapitre (bureaux centraux d'information et centres de recherche en collaboration) afin de déceler des occasions en vue d'un engagement plus large.
 - b) Les divisions de programme actuelles devraient se concentrer sur un appui à la recherche à moyen terme après examen des politiques de remplacement et des cadres institutionnels propres à appuyer les actions de développement, de transfert et d'adoption d'écotechnologies.
 - c) Dans les prochains mois, des recherches internes devraient être consacrées à l'exploration de quelques occasions à long terme citées ci-dessus et, le cas échéant, à la formulation de propositions en faveur d'initiatives spécifiques.

6. AUTRES SUGGESTIONS

- La matière recoupe largement le contenu d'autres chapitres (sur la science au service d'un développement durable, le rôle du monde des affaires et de l'industrie, la gestion écologique et la biotechnologie); le CRDI devrait probablement considérer ces propositions comme un tout. La poursuite des initiatives décrites ci-dessus présuppose la participation de la DSSo, de la DERN et de la DIAI (Programme de valorisation de la recherche) et, dans une moindre mesure, de la DSSI; bien qu'aucune restructuration officielle ne soit nécessaire, des mécanismes efficaces de collaboration s'imposent.

LA SCIENCE AU SERVICE
D'UN DÉVELOPPEMENT
DURABLE

Responsable: Anne Whyte

RÉSUMÉ

1. REMARQUES GÉNÉRALES

- Ce chapitre tire clairement son contenu d'un texte préparé par des scientifiques; puisant dans les programmes qu'il juge dignes d'un appui universel, il met de l'avant nombre de « grands » projets de l'heure en sciences de la Terre.
- L'affirmation selon laquelle il faut intégrer les acquis des sciences sociales à ceux des sciences naturelles est bienvenue, mais elle ne donne aucune indication de la manière dont cela peut se réaliser.
- Il y a plusieurs références intéressantes à la tolérance de la planète et l'ensemble prend l'allure d'un *aggiornamento* des thèses jadis illustrées par le Club de Rome, mais le tout demeure au niveau du voeu pieux et des généralités.
- Le plus intéressant est ce qui n'est pas dit: à quels organismes incombera la responsabilité de la mise en oeuvre (l'Unesco n'est même pas mentionnée, ni le PNUE, le PNUD ou le CIUS); la question capitale de la politique scientifique n'est pas abordée et celle de la libre circulation des données scientifiques non plus, notamment des données obtenues par satellite.

2. CONCLUSIONS PRINCIPALES

- L'apport de la science est vital pour parvenir à une compréhension fondamentale des systèmes terrestres et de l'utilisation des ressources; il constitue donc une composante essentielle du développement durable.
- Des précautions s'imposent dans l'application des résultats scientifiques aux politiques qui touchent à l'environnement; le besoin de poursuivre les recherches plus loin ne doit pas justifier les retards dans les interventions requises.
- Les pays devraient se doter d'un programme national de recherche scientifique.
- La coopération internationale dans le domaine de la science est cruciale et doit associer les scientifiques des PVD.
- Le renforcement des capacités scientifiques est nécessaire et urgent.
- La surveillance et l'évaluation à long terme des systèmes naturels de la Terre et des systèmes d'utilisation des ressources constituent une priorité.

3. RECHERCHE ET APPLICATION

- Beaucoup sinon toutes les activités de programme du CRDI répondent déjà à l'appel qui est lancé dans ce chapitre en faveur du renforcement des capacités de la science et des chercheurs, sous réserve de l'investissement qui est requis dans le domaine des sciences de l'environnement et qui est évidemment beaucoup plus important que celui que le CRDI peut affecter toutes proportions gardées.



- Coopération dans le domaine des écotecnologies.
- Recherche intégrée et interdisciplinaire en faveur du développement durable.
- Politique scientifique: institutions et processus pour obtenir des résultats de recherche susceptibles d'entraîner une amélioration des politiques.
- Gestion des données sur l'environnement.
- Appui aux réseaux de recherche.

4. CRDI: PARTENARIATS ACTUELS ET FUTURS

- Essentiellement tous nos partenariats actuels, en collaboration avec des institutions de recherche.
- Sans qu'il en soit fait mention, le CIUS joue un rôle important, tout comme les organismes spécialisés de la famille des Nations Unies, et notamment l'Unesco, la FAO, le PNUE et l'OMS.

5. DES CRÉNEAUX POUR LE CRDI

- D'une manière générale, renforcement des capacités en recherche, en particulier la recherche interdisciplinaire qui établit un pont entre sciences sociales et sciences naturelles.
- Collaboration scientifique Sud-Sud et appui aux réseaux de recherche.
- Maillage de bases de données scientifiques et techniques.
- Systèmes visant à enregistrer et à récupérer le savoir traditionnel autochtone.

6. AUTRES SUGGESTIONS

- On souligne l'urgence d'une coopération internationale accrue dans le domaine des sciences de l'environnement à l'échelle des projets mondiaux. Chose tout à fait compréhensible si l'on pense que ce type de recherche a produit les données sur l'appauvrissement en ozone, le changement climatique et la perte de la diversité biologique, et ainsi rendu possible la tenue du Sommet de Rio. Une question se pose pour le CRDI: la recherche associée aux « grands » projets scientifiques est très onéreuse et dominée par les chercheurs de l'hémisphère Nord. Le Centre pourrait jouer un rôle aux niveaux de la participation des PVD à la recherche sur le changement planétaire, ou de l'établissement de priorités qui correspondent davantage aux besoins de recherche propres à ces pays. Mais nous devrions évaluer attentivement l'efficacité des efforts déployés, compte tenu de ce qu'est le financement dans le domaine des sciences naturelles.

ÉDUCATION,
SENSIBILISATION DU PUBLIC
ET FORMATION

Responsables: Chris Smart et Daniel Morales-Gómez

RÉSUMÉ

1. REMARQUES GÉNÉRALES

- Si l'on excepte la mention de Jomtien et de Tbilissi, le chapitre omet de dire que le discours sur les trois thèmes retenus, l'éducation, la sensibilisation et la formation, n'est pas nouveau, et que des travaux innovateurs ont été accomplis, notamment en éducation.
- La distinction n'est pas très nette entre les trois thèmes, dont chacun exige un traitement technique différent, celui de l'éducation étant plus fondamental et plus complexe que les deux autres.
- Il y a lieu de craindre que la sensibilisation ne tourne à la propagande, et la formation, à l'acquisition d'habiletés.

2. CONCLUSIONS PRINCIPALES

- Il est urgent que les gouvernements interviennent:
 - (a) pour que l'éducation au développement devienne une composante essentielle de tout apprentissage, et que, dans toutes les disciplines, l'éducation englobe des éléments physiques, socio-économiques et humains;
 - (b) pour accroître le niveau général de sensibilisation au défi du développement durable, en amenant les gens à s'engager et en déléguant l'autorité de la prise de décisions;
 - (c) pour intégrer la notion de développement durable à celle du développement des ressources humaines pour un travail productif, de sorte que la formation soit un processus d'apprentissage à double sens.

3. RECHERCHE ET APPLICATION

- L'éducation, la sensibilisation du public et la formation sont trois volets que les programmes du Centre prennent en compte. Les efforts actuels obéissent aux recommandations émises à ce chapitre, en particulier le Programme des politiques sociales qui prolonge ouvertement les activités de suivi de la conférence de Jomtien dans le domaine de l'éducation, et les initiatives du Programme d'information publique qui, à cet égard, sont suffisamment éloquentes. La question de savoir quelles ressources le Centre entend consacrer à l'appui d'Action 21 doit faire l'objet d'une nouvelle analyse, laquelle prendra en compte le développement de son aide et les conditions qui l'entourent.

4. CRDI: PARTENARIATS ACTUELS ET FUTURS

- Plutôt que de susciter de nouveaux partenariats, il semble plus opportun: de nouer des liens plus étroits avec nos partenaires de toujours (les universités) et les ONG (basées au Canada), le secteur privé, les Premières Nations et les associations professionnelles (enseignants et sociétés savantes); d'envisager des liens plus suivis avec les organismes de la famille des Nations Unies (Unesco, Unicef).



5. DES CRÉNEAUX POUR LE CRDI

- Le Centre est déjà engagé dans chacun des domaines traités.
- Le Programme des politiques sociales est en mesure d'aborder globalement la question de l'éducation en faveur du développement durable, aussi bien sur le plan des décisions que de la planification.
- L'intensification des échanges d'information qui est préconisé grâce à un plus grand recours aux nouvelles techniques et à la promotion de l'environnement et du développement par l'éducation et la sensibilisation accrues du public, fournissent à la DSSI une excellente occasion.
- L'appui aux activités du PIP et le besoin de formation placeraient le Centre devant un défi de taille si l'on décidait de prôner des changements du comportement ou du mode de vie au Nord.
- Une interaction plus étroite entre les Premières Nations du Canada et les autochtones du tiers-monde ouvre un créneau particulier pour la plupart des programmes du Centre.
- La DERN est la mieux placée pour fournir une aide substantielle, professionnelle et scientifique dans tous les domaines concernés.

6. AUTRES SUGGESTIONS

- Aucune des activités que le Centre déploie en réponse aux thèmes évoqués ne doit être considérée comme tout à fait « nouvelle » ou comme une solution rapide. Les trois thèmes (à l'exception peut-être de la sensibilisation du public) font l'objet d'un constant effort de développement humain et d'édification de la capacité de recherche. Au bout du compte, ces trois thèmes sont prometteurs, bien qu'ils dépendent totalement des forces politiques en présence.

MÉCANISMES NATIONAUX
ET COOPÉRATION
INTERNATIONALE POUR LE
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Responsable: Anne Whyte



1. REMARQUES CRITIQUES GÉNÉRALES

- Synthèse pertinente des implications en matière de capacité et de renforcement des capacités (CRC) d'Action 21 et des conventions mondiales.
- On met un accent excessif sur le rôle des Nations Unies et peu de détails sont fournis sur la mise en oeuvre de la CRC.
- On analyse la CRC relativement au transfert de technologies et de « savoir faire », et au besoin de faire appel à elle pour l'intégration de l'environnement aux politiques pour le développement (sans indication de la manière dont cela pourrait se réaliser).
- Plus d'attention est accordée aux arrangements institutionnels et à la CRC institutionnelle qu'au développement des ressources humaines et à la formation.
- Un rôle directeur est reconnu au PNUD, bien qu'il soit précisé qu'il devra travailler de concert avec le PNUE. On peut douter de la capacité même du PNUD en matière de CRC.

2. CONCLUSIONS PRINCIPALES

- La CRC a pour objet d'améliorer l'élaboration des politiques au double niveau de la viabilité environnementale et du processus participatif.
- La CRC exige l'appui du Nord, des organismes de l'ONU et des donateurs.
- Les donateurs devraient coordonner leurs efforts, les Nations Unies et ses programmes devraient faire de même.
- Des rapports nationaux sur les besoins et les stratégies en matière de CRC devraient être préparés d'ici à 1994.
- Les pays devraient établir une unité centrale de coordination pour la coopération technique, la planification des priorités et l'affectation des ressources.
- Des mécanismes de suivi devraient être créés pour surveiller les progrès dans le domaine de la CRC, étant donné la capacité des pays d'exécuter des études d'impact et de s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du plan d'Action 21 et des conventions mondiales; il faut instaurer un processus participatif en matière de CRC.

3. RECHERCHE ET APPLICATION

- Les possibilités de recherche sont infinies.
- Que faut-il faire, en termes de CRC, pour une meilleure élaboration des politiques en faveur du développement durable?
- De quelle manière les ONG et le secteur privé travailleront-ils avec le gouvernement et la communauté universitaire pour élaborer et mettre en oeuvre une stratégie de CRC efficace et efficiente?



- Quels seront les groupes cibles dans le cadre de la formation ayant trait à l'intégration de l'environnement et de l'économie?
- Quels sont les programmes d'études appropriés et les liens institutionnels utiles à la CRC?
- Recherche participative sur l'élaboration d'un processus national concerté en matière de CRC.

4. CRDI: PARTENARIATS ACTUELS ET FUTURS

- PNUD, PNUE, Banque mondiale et organismes spécialisés du système des Nations Unies.
- Autres donateurs, et notamment l'ACDI et la DSSI au Canada.
- Le CIUS et d'autres organismes et programmes scientifiques internationaux.
- Les ONG et les ONGE internationales, et leurs contreparties nationales.
- Le secteur privé, relativement au transfert de technologies et à la formation.

5. DES CRÉNEAUX POUR LE CRDI

- Coopération en matière de technologie: CRC sectorielle, PME.
- CRC pour la recherche intégrée et interdisciplinaire.
- Conception d'évaluations de projets et méthodes visant à inclure des mesures de viabilité.
- Recherche en matière de recherche et de processus participatifs.
- Élaboration de méthodes d'approche modèles et de systèmes d'appui à l'information face aux plans nationaux de CRC.

6. AUTRES SUGGESTIONS

Le renforcement des capacités est capital pour le travail du CRDI, et les créneaux ouverts en ce domaine sont nombreux et recourent presque tous les autres thèmes d'Action 21. Le défi le plus urgent consiste à aider les PVD à définir leurs propres besoins d'une manière qui soit compatible avec leurs programmes et leur possibilité de soutien des initiatives et des institutions correspondantes. De plus, il faut profiter des occasions de coopération régionale et des institutions internationales qui devraient appuyer leur action, mais non la susciter.

ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS INTERNATIONAUX

Responsable: Jingjai Hanchanlash



1. REMARQUES GÉNÉRALES

- Ne donne aucune indication précise aux organismes sur la manière de concevoir des programmes répondant aux exigences d'Action 21; cela est peut-être dû à la volonté des rédacteurs du texte d'Action 21 qui ont opté pour une interprétation et une mise en oeuvre souples du programme.
- Ne fournit aucune directive sur la collaboration entre organismes régionaux et sous-régionaux au sein du système des Nations Unies.
- N'insiste pas trop sur la coordination entre le système des Nations Unies et les institutions financières multilatérales.
- Ne définit pas de manière précise la mission de la Commission des Nations Unies sur le développement durable; cette attitude s'expliquerait aussi par la volonté des rédacteurs qui ne voulaient pas imposer de règles.

2. CONCLUSIONS PRINCIPALES

- Création de la Commission des Nations Unies sur le développement durable.
- Recommandations au sujet de programmes particuliers dans le cadre du PNUE.
- Nécessité d'une interaction et d'une coopération accrues entre le système des Nations Unies et les institutions sous-régionales, régionales et mondiales.

3. RECHERCHE ET APPLICATION

- Comptabilité des ressources naturelles.
- Économie de l'environnement.
- Recherche sur les politiques relatives à la résolution des problèmes écologiques par les méthodes scientifiques.
- Diffusion de l'information et des données écologiques auprès des gouvernements.

4. CRDI: PARTENARIATS ACTUELS ET FUTURS

- Institutions nationales de recherche.
- Organisations non gouvernementales (ONG).
- Institutions de recherche régionales et mondiales.
- Organismes des Nations Unies (PNUD, PNUE).
- Institutions financières multilatérales (BAD).



5. DES CRÉNEAUX POUR LE CRDI

- Poursuivre les actions entreprises avec nos partenaires de toujours.
- Guider la création de réseaux de recherche à l'échelon régional, sous-régional et même national.
- Jouer un rôle de catalyseur entre les institutions nationales de recherche et le système des Nations Unies.
- Collaborer plus étroitement avec les groupements régionaux émergents tels que APEC et PECC.

6. AUTRES SUGGESTIONS

- Le Centre devrait prendre certains risques en tentant de désamorcer la tension entre les pays d'une région par le biais de la coopération dans des domaines de recherche d'intérêt commun en matière d'environnement.

INSTRUMENTS ET
MÉCANISMES JURIDIQUES
INTERNATIONAUX

Responsable: Robert Auger



1. REMARQUES GÉNÉRALES

- Il s'agit d'un chapitre important qui consacre la naissance d'un nouveau droit, soit le droit international du développement durable.
- Le fait que le document consacre ainsi un chapitre aux instruments et mécanismes juridiques souligne l'importance que le droit revêt dans le cadre de l'adoption de politiques environnementales, que ce soit au niveau international ou au niveau national.
- Ce chapitre constitue donc une excellente contribution à l'avancement du concept du développement durable et du droit international lui-même.

2. CONCLUSIONS PRINCIPALES

- On peut retirer deux conclusions majeures:
 - a) d'abord, on propose que le droit international du développement durable soit établi et développé;
 - b) ensuite, on préconise que des aides soient apportées aux PVD afin qu'ils puissent participer activement à l'établissement de normes internationales et à leur mise en oeuvre au niveau national.

3. RECHERCHE ET APPLICATION

- Plusieurs propositions sont avancées pour qu'une assistance soit offerte aux PVD afin qu'ils puissent, d'une part, participer activement aux négociations menant à des traités internationaux dans le domaine du développement durable, et, d'autre part, mettre en oeuvre au niveau national les obligations auxquelles ils ont souscrit. Bref, il s'agit d'aider les PVD à établir leurs compétences en ce qui concerne l'avancement du droit international du développement durable et ses incidences sur le plan interne.

4. CRDI: PARTENARIATS ACTUELS ET FUTURS

- Il s'agirait pour le Centre d'établir des liens avec les ONG au Canada qui oeuvrent dans le domaine du droit de l'environnement, et même avec le Barreau. En ce qui concerne les PVD, il faudrait apporter le soutien du Centre aux gouvernements et aux ONG qui s'intéressent à la politique et à la législation dans le domaine de l'environnement.

5. DES CRÉNEAUX POUR LE CRDI

- Que le CRDI concentre ses efforts pour aider les PVD au niveau national. Cette aide consisterait, essentiellement, à subventionner les recherches qui pourraient amener ces pays à accorder leur législation interne au droit international du développement et à se conformer aux obligations auxquelles ils ont souscrit par voie de traité ou d'accord international.

6. AUTRES SUGGESTIONS

- [S.O.]

**INFORMATION
POUR LA PRISE
DE DÉCISIONS**

Responsable: Paul McConnell

RÉSUMÉ

1. REMARQUES CRITIQUES GÉNÉRALES

- L'inclusion d'un chapitre spécial consacré aux implications multiples accorde une importance toute particulière aux besoins d'information pour le développement durable et aux problèmes connexes.
- Constitue une introduction efficace au rôle que jouent l'information et les technologies de l'information pour l'amélioration de la planification, de la prise de décisions et du suivi.
- N'aborde le thème de l'information que sous l'aspect général; des propositions sectorielles sont en outre formulées dans d'autres chapitres d'Action 21 et doivent être également prises en compte.

2. CONCLUSIONS PRINCIPALES

- Il existe, à toutes les étapes de la prise de décisions en matière de développement durable, un grand besoin d'informations, aussi bien aux niveaux national et international que des personnes de la base et des ONG.
- Une intervention s'impose dans deux domaines de programme: a) « Comblé le fossé » (c.-à-d. améliorer la collecte des données: qualité, normalisation et accessibilité); b) « Améliorer la disponibilité de l'information » (c.-à-d. renforcer les capacités pour gérer, partager, promouvoir et utiliser l'information en vue de la prise de décisions).

3. RECHERCHE ET APPLICATION

- Le chapitre 40 définit onze activités de programme qui, toutes, entrent dans le cadre de la mission de recherche appliquée et de renforcement des capacités du CRDI. Ces actions englobent l'élaboration d'indicateurs du développement durable et l'élargissement de l'usage de ces indicateurs; l'amélioration de la collecte et de l'utilisation des données; l'amélioration des méthodes d'évaluation et d'analyse des données; l'établissement d'une infrastructure et d'une politique d'information appropriées; un recours accru aux connaissances autochtones traditionnelles; la production de services d'information mieux adaptés au processus de prise de décisions; l'harmonisation des normes et des méthodes propres à promouvoir l'échange d'informations; l'amélioration des mécanismes permettant de documenter les sources d'information, y compris les projets des donateurs, des ONG et d'autres intervenants; la consolidation des réseaux électroniques et l'amélioration de l'accès aux services d'information commerciaux.
- Les activités proposées s'inscrivent bien dans le cadre de l'intérêt exprimé récemment par le CRDI et la DSSI pour l'amélioration de l'accès à l'information, l'établissement d'actions de collaboration plus étroites, le renforcement des capacités et la recherche appliquée en matière de télématique et de systèmes.



4. CRDI: PARTENARIATS ACTUELS ET FUTURS

- Des occasions existent en vue d'une collaboration dans ces activités de recherche et renforcement des capacités avec les partenaires du CRDI, toutes catégories confondues. Ceux-ci comprennent les partenaires de toujours, tels que les universités, les organismes publics et privés et les organismes subventionnaires, mais également les organismes issus de la CNUED tels que le Conseil de la Terre, NGONET, le Réseau du développement durable du PNUD et la Commission des Nations Unies sur le développement durable.

5. DES CRÉNEAUX POUR LE CRDI

- Le CRDI peut jouer un rôle actif dans les onze activités de programme générales énumérées ci-dessus; celles-ci peuvent être directement liées aux objectifs des divisions et à ceux qui ont été fixés à l'échelle du Centre.
- Un accent particulier doit être mis sur la constitution de réseaux d'information, les applications dans les PMA des technologies d'information de pointe, une plus grande utilisation du savoir autochtone traditionnel et la recherche et le développement de nouveaux systèmes, les services et les technologies d'information.
- L'expérience substantielle acquise par le CRDI dans le domaine de l'information lui permettra de jouer un rôle catalyseur au fur et à mesure que d'autres intervenants accorderont de l'attention aux problèmes d'information évoqués dans le chapitre 40; le Centre pourrait coordonner les initiatives et leur mise en oeuvre.

6. AUTRES SUGGESTIONS

- N'aborde les problèmes d'information que sous un angle général, ne fixe aucun ordre de priorités, ni ne fait allusion aux autres propositions faites dans le texte d'Action 21 et qui touchent au même thème. Par voie de conséquence, la mise en application des recommandations de ce chapitre doit être interprétée dans ce contexte plus large. Une analyse méthodique des références faites à l'information dans chacun des chapitres est en voie d'être réalisée par les soins de la DSSI du CRDI, afin d'assurer une convergence des priorités sectorielles et des priorités en matière d'information.



CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Responsable: Sam Landon

R É S U M É

1. REMARQUES GÉNÉRALES

- Un pas initial visant à susciter, de manière très prometteuse, des actions en faveur de la conservation de la diversité biologique; toutefois, son incidence dépendra considérablement du suivi qui sera donné.
- Reconnaît la valeur intrinsèque de la diversité biologique et de ses éléments constitutifs sur les plans écologique, génétique, social, économique, éducatif, culturel, récréatif et esthétique.
- Place essentiellement l'accent sur les actions nationales qui se fondent sur une analyse approfondie des besoins et des possibilités.
- Préconise l'intégration des préoccupations en matière de diversité biologique dans des plans sectoriels pertinents; prête également attention aux domaines qui se situent en dehors des sphères de compétence nationales.
- La section traitant de la conservation *in situ* insiste principalement sur les zones protégées sans prendre en compte les cultures de subsistance, les cultures mineures, les différentes variétés, etc. qui ne peuvent entrer dans le cadre de la conservation *ex situ*, laquelle se penche comme il se doit sur les cultures ayant une grande importance économique. Par conséquent, les cultures non considérées par la Convention sont menacées, et leur perte pourrait conduire à l'insécurité alimentaire à moyen et long terme.
- « Le développement durable et respectueux de l'écologie dans les zones adjacentes aux zones protégées » exige une plus grande compréhension de la dynamique socio-économique, de la gestion des ressources techniques, et des orientations à l'appui d'une gestion efficace de la zone tampon.

2. CONCLUSIONS PRINCIPALES

- Réitère qu'aux États incombent des droits et des obligations à l'égard de leur diversité biologique; reconnaît que les activités humaines sont une des principales causes des pertes de la diversité biologique (mais néglige l'impact démographique); fait remarquer le peu de connaissances actuelles et le besoin de valoriser les capacités au sujet de la diversité biologique; et, fait important, ajoute que l'absence de certitudes scientifiques ne devrait pas justifier le retard des mesures d'action (l'approche préventive).
- Reconnaît que l'exigence fondamentale en vue de la conservation de la diversité biologique est la conservation *in situ* des écosystèmes et des habitats naturels, ainsi que le maintien de populations viables d'espèces dans leur milieu naturel.
- Admet qu'une injection de fonds et un financement additionnel, ainsi que l'accès approprié à des technologies utiles, peuvent faire la différence, et que des dispositions spéciales sont nécessaires en vue de venir en aide aux PVD.
- Considère que le développement économique et social et l'élimination de la pauvreté constituent pour les PVD la priorité absolue et incontournable.



- Article 6: Mesures générales en vue de la conservation et de l'utilisation durable. Les pays contractants s'engagent à élaborer des stratégies, plans ou programmes tendant à assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et à les intégrer dans leurs plans, programmes et politiques sectoriels ou intersectoriels pertinents.

3. RECHERCHE ET APPLICATION

- Étant donné que d'immenses écarts subsistent en ce qui a trait à la connaissance sur la diversité biologique, on réclame la mise en train d'un important programme de recherche écologique.
- L'article 12 traite, d'une manière générale, des obligations en matière de recherche et de formation et préconise la mise en place de programmes d'éducation et de formation scientifiques et techniques, tout en favorisant la recherche qui contribue à conserver la diversité biologique et à en assurer l'utilisation durable, en particulier dans les PVD.
- Invite à la réhabilitation et à la remise en état des écosystèmes dégradés, ce qui exige une recherche technique et axée sur la préparation de décisions.
- Les connaissances sur les moyens visant à la réhabilitation des écosystèmes endommagés doivent être approfondies.
- Demande qu'on identifie au plus tôt les connaissances traditionnelles qui trouvent application dans l'élaboration de stratégies pour la conservation et l'utilisation de la diversité biologique.
- Réclame des mesures qui facilitent l'échange des ressources génétiques et le transfert des technologies.
- L'échange d'informations et la création de réseaux sont nécessaires.
- Exige que l'on étudie l'impact démographique sur les écosystèmes.

4. CRDI: PARTENARIATS ACTUELS ET FUTURS

- La Convention prévoit l'institution d'un organe subsidiaire chargé de fournir des avis d'ordre technique et technologique. Le CRDI devrait participer à la vie de cette instance ou jouer un rôle d'observateur.
- Le partenariat actuel entre le CRDI et l'ISAAA aborde la question de l'accès aux biotechnologies sous licence de la part des PVD, par le biais d'accords de transferts de technologies.

5. DES CRÉNEAUX POUR LE CRDI

- La diversité biologique s'inscrit tout à fait dans le volet de recherche prévu par la Convention. Il conviendra que le CRDI accorde la priorité à cette diversité; la DERN est justement structurée comme une entité pluridisciplinaire intégrée et outillée pour le soutien au type de recherche voulu par la Convention sur la diversité biologique.
- Entre dans les activités proposées dans le cadre du projet de l'INBAR et dans le domaine d'étude proposé pour Valeur des ressources, etc.
- Possibilité pour le CRDI d'assumer la tâche de collaborer avec un ou plusieurs pays, afin d'élaborer une procédure modèle pour la mise en oeuvre de la Convention sur la diversité biologique.

6. AUTRES SUGGESTIONS

- La Convention sur la diversité biologique devrait devenir l'une des priorités du CRDI. On devrait informer le personnel du Centre sur le sens, le contexte et l'importance de la Convention. La conservation de la diversité biologique est le meilleur remplacement en l'absence d'une démarche holistique face au problème de l'environnement et du développement.



DÉCLARATION DE PRINCIPES SUR LES FORETS

Responsable: Ron Ayling

R É S U M É

1. REMARQUES GÉNÉRALES

- On évoque l'importance des forêts, liée à toute la gamme des questions touchant à l'environnement et au développement, et leur potentiel pour le développement économique et la préservation de toutes les formes de vie.
- Document « non contraignant », toutefois, dont la teneur est faible, les concepts vagues et prêtant à interprétation, manquant d'impact et de précisions sur les étapes concrètes et les stratégies de mise en oeuvre.
- Encourage les gouvernements à promouvoir le développement durable, mais sans incitatifs à l'action et sans pénalités pour l'inaction.
- Suggère, sans l'exiger, l'acceptation; n'engage pas à l'action.
- Néglige de reconnaître les causes principales de la déforestation (pauvreté et privation de terres; consumérisme excessif des pays du Nord).
- N'a qu'un faible lien avec les thèmes du réchauffement climatique, des cycles hydrologiques et de la diversité biologique.

2. CONCLUSIONS PRINCIPALES

- Reconnaît le rôle essentiel et l'importance des écosystèmes forestiers.
- Encourage l'application des principes du développement durable; ces aspects devraient s'appliquer à tous les types de forêts (tempérées et tropicales).
- Reconnaît le droit souverain des États d'utiliser, gérer et développer leurs propres ressources d'une manière qui soit compatible avec leurs besoins de développement et leur niveau de développement socio-économique, en accord également avec les politiques de l'environnement dont ils se sont dotés.
- Reconnaît le devoir, pour les États, de ne pas endommager l'environnement au-delà de leurs frontières; l'exercice des droits est fondé sur la présomption que la politique nationale prône le développement durable.
- Propose que les coûts de la coopération internationale soient partagés.

3. RECHERCHE ET APPLICATION

- Des créneaux sont ouverts, surtout en ce qui a trait à: l'élaboration de politiques nationales judiciaires sur l'utilisation des terres et des forêts; l'analyse des régimes fonciers; la contribution des forêts à l'économie nationale; l'élaboration et l'essai de lignes directrices pour l'appréciation des avantages de la forêt (production et services, avantages sociaux, économiques et culturels) et sa gestion durable (évaluation de modèles); l'analyse des effets qui en découlent et qui influent sur la gestion des forêts; la définition et la mise à l'essai des modalités de participation de tous les intervenants; la définition, l'élaboration et l'accès à l'information et aux technologies écologiquement rationnelles à l'appui d'une gestion durable de la richesse forestière.



4. CRDI: PARTENARIATS ACTUELS ET FUTURS

- Le Centre pourrait exercer une grande influence par l'entremise des organismes internationaux. Ceux-ci englobent les organismes du système du GCRAI, qui influencent plus particulièrement les CIRA (tels que le CIRAF et l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires) en matière d'élaboration de politiques. Le CIFOR du GC peut être positivement amené à élaborer des programmes d'orientations qui s'attaquent à la question des contraintes qui vont de pair avec un usage viable des ressources. D'autres partenaires comprennent les organismes dont l'action a une portée internationale tels que l'IJET, l'OIBT et le Réseau de foresterie rurale de l'ODI.
- Les partenaires canadiens incluront les universités, Forêts Canada et des ONG confirmées sur le plan international. Il pourrait s'agir aussi d'influencer le développement plus efficace du Programme d'action de foresterie tropicale de la FAO (PAFT).

5. DES CRÉNEAUX POUR LE CRDI

- Appuyer les études stratégiques clés sur des thèmes de recherche importants; sélectionner des institutions clés et des organisations visant à influencer rapidement l'élaboration de programmes spécifiques (forêts modèles, propositions touchant à la diversité biologique); définir ou influencer des programmes associés à d'importants réseaux liés à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques.

6. AUTRES SUGGESTIONS

- Plusieurs possibilités existent de faire évoluer la déclaration de principes, y compris l'appui aux grands organismes internationaux tels que l'OIBT/FAO et le système du GCRAI; les programmes nationaux peuvent être soutenus, mais la recherche devrait avoir une portée générale et être susceptible de transfert entre les pays concernés.



SIGLES

ACCC	Association des collèges commu- nautaires du Canada	CCCSF	Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme
ACDI	Agence canadienne de développement international	CCEA	Commission de contrôle de l'énergie atomique
ACEE	Agence canadienne d'évaluation environnementale	CCI	Chambre de commerce interna- tionale
ACNU	Association canadienne pour les Nations Unies	CCME	Conseil canadien des ministres de l'environnement
ACSP	Association canadienne de santé publique	CCMF	Conseil canadien des ministres des forêts
AID	Association internationale de développement	CCMRE	Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique	CCV	Comité pour un Canada vert
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain	CDD	Commission du développement durable
AMC	Association minière du Canada	CE	Conseil de l'Europe
APD	Aide publique au développement	CE	Communauté européenne
ASCEND 21	Conférence internationale sur un programme d'action scienti- fique pour l'environnement et le développement	CEDD	Conseil des entreprises pour le développement durable (Genève)
BFEEE	Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales	CEE-ONU	Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
CAC	Comité administratif de coordi- nation des Nations Unies	CFC	Condition féminine Canada
CANZ	Groupe réunissant le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande	CFC	Chlorofluorocarbures
CCC	Chambre de commerce du Canada	CIEO	Centre international d'exploita- tion des océans
CCCE	Conseil canadien des chefs d'entreprise (Canada)	CIN	Comité intergouvernemental de négociation
CCCI	Conseil canadien pour la coopération internationale	CITES	Convention sur le commerce international des espèces de la flore et de la faune sauvage



CMED	Commission mondiale de l'environnement et du développement	FEM	Fonds pour l'environnement mondial
CMIGE	Conférences mondiales de l'industrie sur la gestion de l'environnement	FIDA	Fonds international de développement agricole
CNAT	Centre pour Notre Avenir à Tous	FMI	Fonds monétaire international
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	FMVJ	Fédération mondiale des cités unies et villes jumelées
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement	FNUAP	Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population
CNUEH	Centre des Nations Unies pour les établissements humains	Forum	Forum international des organisations global non gouvernementales
CPCC	Comité de participation du Canada à la CNUED	GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
CRAETO	Commission sur la réforme de l'aménagement et l'exploitation du territoire en Ontario	GD	Genre et développement
CRDI	Centre de recherches pour le développement international	GEMI	Initiatives mondiales en faveur de la gestion de l'environnement
DERN	Division de l'environnement et des ressources naturelles	GICC	Groupe intergouvernemental sur le changement climatique
DIAI	Division des initiatives et affaires institutionnelles	GLWQA	Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs
DSSA	Division des sciences de la santé	GZR	Gestion de la zone riveraine
DSSI	Division des sciences et des systèmes d'information	Habitat	Centre des Nations Unies pour les établissements humains
DSSO	Division des sciences sociales	ICLEI	<i>International Council for Local Environmental Initiatives</i>
DPI	Droits de propriété intellectuelle	IIASA	Institut international pour l'analyse des systèmes de haut niveau
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies	IIDD	Institut international du développement durable
EDIT	<i>Environment and Development Issues and Trends</i>	IIED	Institut international pour l'environnement et le développement
EE	Évaluation environnementale	INSTRAW	Institut international de recherche et de formation des Nations Unies pour la promotion de la femme
EGES	Émissions de gaz à effet de serre	IOCU	Organisation internationale des unions de consommateurs
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	IRCWD	Centre international de référence pour l'élimination des déchets
FCM	Fédération canadienne des municipalités		
FED	Femmes et développement		



IRP	Institut de recherches publiques	PNRD	Plan national de réduction des déchets
IWTC	<i>International Women's Tribune Centre</i>	PNUID	Programme des Nations Unies pour le développement
LCPE	Loi canadienne sur la protection de l'environnement	PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
MSY	Rendement équilibré maximal	PPU	Programme du patrimoine universel
NAAEE	<i>North American Association for Environmental Education</i>	READT	Réduction ou élimination accélérées de déchets toxiques
NIMBY	« <i>Not In My BackYard</i> » : « Pas dans mon arrière-cour »	RNIE	Réseau national d'information en matière d'environnement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques	SACDEL	Système régional de formation pour le développement urbain local et l'amélioration de l'administration municipale en Amérique latine
ODA	<i>Overseas Development Administration</i> (Royaume-Uni)	SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement
OIT	Organisation internationale du travail	SEI	<i>Stockholm Environment Institute</i>
OMI	Organisation maritime internationale	SIAAA	Service international pour l'acquisition des applications en agro-biotechnologie
OMM	Organisation météorologique mondiale	SIG	Systèmes d'information géographique
OMS	Organisation mondiale de la santé	SIO	Société internationale de l'Ontario
ONG	Organisations non gouvernementales	SLNGNU	Service de liaison non gouvernemental des Nations Unies
ONGE	ONG oeuvrant en faveur de l'environnement	SNB	Stratégie nationale en matière de biotechnologie
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	Sommet	Conférence des Nations Unies sur Planète l'environnement et le développement Terre (également appelée CNUED)
PAM	Programme alimentaire mondial	TERI	<i>Tata Energy Research Institute</i>
PCEQ	<i>President's Council on Environmental Quality</i>	TRNEE	Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie
PIC	Consentement préalable donné en connaissance de cause	UICN	Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources
PISSC	Programme international sur la sécurité des substances chimiques	UIV	Union internationale des villes et pouvoirs locaux
PMC	Plans de mesures correctives		
PME	Petites et moyennes entreprises		
PNAE	Plans nationaux d'action pour l'environnement		
PNB	Produit national brut		
PNCS	Programme national de conservation des sols		



UNCLOS	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer	WCEFA	Conférence mondiale sur l'éducation pour tous
Unesco	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	WCIP	Conseil mondial des peuples indigènes
UNGA	Assemblée générale des Nations Unies	WCWC	<i>Western Canada Wilderness Committee</i>
Unicef	Fonds des Nations Unies pour l'enfance	WEDO	<i>Women's Environment and Development Organization</i>
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	WEED	<i>Women and Environments Education and Development Foundation</i>
UNNGLS	Service de liaison non gouvernemental des Nations Unies	WGI	<i>World Game Institute</i>
		ZEE	Zone économique exclusive
		WRI	<i>World Resources Institute</i>



ORGANISMES AUXQUELS S'ADRESSER

Affaires extérieures et Commerce extérieur
(AECE)

Direction de l'environnement
Édifice Lester B. Pearson
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) Canada
K1A 0G2
Tél.: (613) 996-9134
Télé.: (613) 952-3904

Agence canadienne de développement
international (ACDI)

Place du Centre
200, promenade du Portage
Hull (Québec) Canada
K1A 0G4
Tél.: (613) 997-5456
Télé.: (613) 953-6356

Association des universités et collèges du
Canada (AUCC)

151, rue Slater, pièce 1200
Ottawa (Ontario) Canada
K1P 5N1
Tél.: (613) 563-1236, poste 205
Télé.: (613) 563-9745

Association minière du Canada (AMC)

350, rue Sparks, pièce 1105
Ottawa (Ontario) Canada
K1R 7S8
Tél.: (613) 233-9391
Télé.: (613) 233-8897

Association nationale de foresterie autoch-
tone (ANFA)

875, rue Bank
Ottawa (Ontario) Canada
K1S 3W4
Tél.: (613) 233-5563
Télé.: (613) 233-4329

Canadian Oceans Institute (COI)

5670 Spring Garden Road, 9e étage
Halifax (Nouvelle-Écosse) Canada
B3J 1H6
Tél.: (902) 494-1899
Télé.: (902) 494-1334

Centre de recherches pour le développement
international (CRDI), section Action 21

250, rue Albert
C.P. 8500
Ottawa (Ontario) Canada
K1G 3H9
Tél.: (613) 236-6163
Télé.: (613) 567-7749, 238-7230

Comité de participation du Canada à la
CNUED (CPCC)

63, rue Sparks, pièce 603
Ottawa (Ontario) Canada
K1P 5A6
Tél.: (613) 238-3811
Télé.: (613) 594-2948



Conférence circumpolaire inuit (CCI)

417, rue Saint-Pierre, pièce 400

Montréal (Québec) Canada

H2Y 2M4

Tél.: (514) 845-7539

Télé.: (514) 845-7446

Congrès du travail du Canada (CTC)

2841, promenade Riverside

Ottawa (Ontario) Canada

K1V 8X7

Tél.: (613) 521-3400

Télé.: (613) 521-4655

Conseil canadien des chefs d'entreprise
(CCCE)

Centre Banque Royale

90, rue Sparks, pièce 806

Ottawa (Ontario) Canada

K1P 5B4

Tél.: (613) 238-3727

Télé.: (613) 236-8679

Conseil canadien des ministres de l'environnement
(CCME)

326, rue Broadway, pièce 400

Winnipeg (Manitoba) Canada

R3C 0S5

Tél.: (204) 948-2090

Télé.: (204) 948-2125

Conseil canadien pour la coopération internationale
(CCCI)

1, rue Nicholas, pièce 300

Ottawa (Ontario) Canada

K1N 7B7

Tél.: (613) 236-4547

Télé.: (613) 236-2188

Environnement Canada (EC)

Terrasses de la Chaudière

10, rue Wellington, 23e étage

Hull (Québec) Canada

K1A 0H3

Tél.: (819) 997-3381

Télé.: (819) 953-3388

Fédération canadienne des municipalités
(FCM)

24, rue Clarence

Ottawa (Ontario) Canada

K1N 5P3

Tél.: (613) 237-5221

Télé.: (613) 237-2965

Institut international du développement durable
(IIDDD)

161, avenue Portage est, 6e étage

Winnipeg (Manitoba) Canada

R3B 0Y4

Tél.: (204) 958-7700

Télé.: (204) 958-7710

International Nickel Company of Canada
(INCO)

Tour Trust Royal

Centre Toronto-Dominion

C.P. 44

Toronto (Ontario) Canada

M5K 1N4

Tél.: (416) 361-7511

Télé.: (416) 361-7864

Pollution Probe

12, avenue Madison

Toronto (Ontario) Canada

M5R 2S1

Tél.: (416) 926-1907

Télé.: (416) 926-1601/926-8174

Table ronde nationale sur l'environnement
et l'économie (TRNEE)

1, rue Nicholas, pièce 520

Ottawa (Ontario) Canada

K1N 7B7

Tél.: (613) 992-7189

Télé.: (613) 992-7385

Women and Environments Education and
Development Foundation (WEED)

736, rue Bathurst

Toronto (Ontario) Canada

M5S 2R4

Tél.: (416) 516-2379

Télé.: (416) 531-6214



LISTE DES ANALYSTES ET COMMENTATEURS

Chapitre no	Titre (Abrégé)	Résumé	Analyse	Commentaire
1.	Préambule d'Action 21	—	—	—
2.	Coopération internationale	P. English	P. English	H. Krugmann
3.	Lutte contre la pauvreté	D. Morales-Gomez	D. Morales-Gomez	—
4.	Modification des modes de consommation	T. Carroll-Foster	D. Brooks	G. McMahon
5.	Dynamique démographique	F. Farah	F. Farah	—
6.	Protection de la santé	M. Law	M. Law	—
7.	Modèle viable d'établissements humains	L. Mougeot	L. Mougeot	D. Massé
8.	Environnement et prise de décisions	R. Spence	R. Spence	R. Medhora
9.	Protection de l'atmosphère	S. Tyler	S. Tyler	D. Brooks
10.	Les terres	H. Krugmann	H. Krugmann	—
11.	Lutte contre le déboisement	R. Ayling	R. Ayling	E. Rached
12.	Désertification et sécheresse	E. Rached	E. Rached	R. Ayling
13.	Mise en valeur durable des montagnes	H. Li Pun	H. Li Pun	C. Thompson
14.	Agriculture durable	R. Vernooy	R. Vernooy	H. Li Pun
15.	Diversité biologique	S. Landon	B. Belcher	—
16.	Biotechniques	B. Edwardson	B. Edwardson	—
17.	Les océans et leurs ressources	T. Carroll-Foster	B. Davy	A. McNaughton
18.	Ressources en eau douce	T. Carroll-Foster	B. Davy	J. Hea
19.	Gestion des substances chimiques toxiques	P. Zaya	P. Zaya	Aung Gyi
20.	Gestion des déchets dangereux	J. Verastegui	J. Verastegui	S. Dufour
21.	Déchets solides et eaux usées	G. Forget	A. Sanchez	D. Anton
22.	Déchets radioactifs	S. Dufour	S. Dufour	J. Verastegui
23.	Préambule – Renforcement du rôle des principaux groupes	—	—	—
24.	Action mondiale en faveur des femmes	T. Carroll-Foster	T. Carroll-Foster	R. Wiltshire
25.	Rôle des enfants et des jeunes	J.-M. Labatût	J.-M. Labatût	Constance Lim
26.	Les populations autochtones et leurs communautés	T. Carroll-Foster	Y. Lambrou	G. Morin-Labatût



Chapitre no	Titre (Abrégé)	Résumé	Analyse	Commentaire
27.	Organisations non gouvernementales	T. Carroll-Foster	T. Carroll-Foster	C. Smart
28.	Initiatives des collectivités locales	D. Deby	D. Deby	—
29.	Rôle des travailleurs et de leurs syndicats	G. McMahon	G. McMahon	D. Morales-Gomez
30.	Rôle du commerce et de l'industrie	S. Murkerji	S. Mukerji	—
31.	Communauté scientifique et technique	J. Hea	J. Hea	B. Herbert-Copley
32.	Renforcement du rôle des agriculteurs	J. Graham	J. Graham	R. Vernooy
33.	Ressources et mécanismes financiers	G. McMahon	G. McMahon	—
34.	Transfert de techniques	B. Herbert-Copley	B. Herbert-Copley	B. Edwardson
35.	La science au service d'un développement durable	A. Whyte	B. Herbert-Copley	M. Law
36.	Éducation/Sensibilisation du public/Formation	C. Smart et D. Morales-Gomez	C. Smart	N. Tschirgi
37.	Renforcement des capacités	A. Whyte	C. Thompson	—
38.	Arrangements institutionnels internationaux	J. Hanchanlash	J. Hanchanlash	R. Valantin
39.	Instruments juridiques internationaux	R. Auger	R. Auger	Paul McConnell
40.	L'information pour la prise de décisions	P. McConnell	R. Valantin	E. O'Manique

CONVENTIONS

Titre (Abrégé)	Résumé	Analyse	Commentaire
Diversité biologique	S. Landon	B. Belcher	R. Robertson
Forêts	R. Ayling	R. Ayling	C. Sastry



Le Centre de recherches pour le développement international, société d'État créée en 1970 par une loi du Parlement du Canada, a pour mission d'appuyer l'exécution de recherches qui, dans le domaine technique et dans celui des politiques, ont pour but d'adapter les sciences et la technologie aux besoins des pays en développement. Ses cinq secteurs d'activités sont : l'environnement et les richesses naturelles, les sciences sociales, les sciences de la santé, les sciences et systèmes d'information, et les initiatives et affaires institutionnelles. Le CRDI est financé par le Parlement du Canada, mais c'est un conseil des gouverneurs international qui en détermine l'orientation et les politiques. Établi à Ottawa, au Canada, il a des bureaux régionaux en Afrique, en Asie, en Amérique latine et au Moyen-Orient.

Siège social du CRDI

CRDI, BP 8500, Ottawa (Ontario) Canada K1G 3H9

Bureau régional d'Afrique centrale et occidentale

CRDI, BP 11007, CD Annexe, Dakar, Sénégal

Bureau régional du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord

CRDI/IRDC, BP 14 Orman, Giza, Le Caire, Égypte

Bureau régional d'Afrique orientale et australe

IDRC, PO Box 62084, Nairobi, Kenya

Bureau régional d'Asie du Sud-Est et de l'Est

IDRC, Tanglin PO Box 101, Singapore 9124, République de Singapour

Bureau régional d'Asie du Sud

IDRC, 11 Jor Bagh, New Delhi 110003, Inde

Bureau régional d'Amérique latine et des Antilles

CIID, Casilla de Correos 6379, Montevideo, Uruguay

Bureau régional d'Afrique australe

IDRC, 9th floor Braamfontein Centre, Braamfontein, 2001, Johannesburg, Afrique du Sud



Agenda 21 et le CRDI — lectures supplémentaires

Je voudrais être prévenu(e) de toute nouvelle publication du CRDI traitant de l'environnement et du développement.

- Veuillez ajouter mon nom à la liste d'envoi AGENDA 21 (Remplir en caractères d'imprimerie)

NOM: _____

TITRE: _____

DÉPARTEMENT: _____

ORGANISATION: _____

ADRESSE: DOMICILE TRAVAIL _____

DATE: _____

La nature principale de mon organisation:

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> éducation (401) | <input type="checkbox"/> ONG (201) |
| <input type="checkbox"/> recherche (801) | <input type="checkbox"/> Nations Unies et organismes affiliés (501) |
| <input type="checkbox"/> gouvernement (101) | <input type="checkbox"/> médias (601) |
| <input type="checkbox"/> bibliothèque (non-affilié) (301) | <input type="checkbox"/> secteur privé (701) |

Veillez m'envoyer les titres suivants:

- Action 21: le plan vert planétaire*
Une introduction à Action 21 comme instrument de lutte environnemental
14.95 \$ ISBN 0-88936-690-X
- Un guide d'Action 21: questions, débats, et initiatives canadiennes*
Le guide qui vous emmène dans les couloirs de la CNUED
24.95 \$ ISBN 0-88936-691-8
- Action 21: résumés*
Une analyse critique de chaque chapitre d'Action 21
8.95 \$ ISBN 0-88936-692-6
- Les archives de la CNUED sur CD-ROM*
Les documents officiels de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 1992), sur disque compact.
495 \$ US, prix spécial avant le 1 septembre, 1993: 395 \$ US
(le paiement pour le CD-ROM doit être effectué en devises américaines)

Le paiement doit accompagner toute commande.

Faites votre chèque ou mandat-poste au nom du CRDI.

Les Éditions du CRDI, B.P. 8500, Ottawa, Ontario, Canada, K1G 3H9

Téléphone (613) 236-6163 au poste 2110; Télécopieur (613) 563-0815

NOUVEAUTÉS ACTION 21

Pour marquer le premier anniversaire de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, le CRDI a publié un certain nombre d'ouvrages de référence et de vulgarisation qui permettent de mieux comprendre les enjeux posés par le Sommet de la Terre. Le **Guide d'Action 21** résume chacun des 40 chapitres, discute des points de vue exprimés lors des débats et présente quelques initiatives canadiennes. Pour une analyse plus fouillée du programme et un regard sur les intentions du CRDI, il faut lire **Abstracts, Reviews and Commentaries** [Seuls les résumés sont publiés en français]. **Action 21: le plan vert planétaire** s'adresse à un auditoire plus vaste de personnes intéressées par l'ampleur du programme et par la contribution du CRDI. Enfin, les chercheurs voudront se procurer les **Archives complètes de la CNUED sur CD-ROM** qui propose aux spécialistes toute la documentation relatives au Sommet de la Terre.

Peu importe vos besoins, le CRDI peut vous aider à mieux comprendre Action 21, et à agir. Branchez-vous sur Rio avec nous. Écrivez aux Éditions du CRDI, BP 8500, Ottawa, Canada K1G 3H9.



ACTION 21: RÉSUMÉS

Ces résumés du programme Action 21 couvrent tous les chapitres et la plupart des conventions du programme. L'analyse discute des forces et des faiblesses du programme et indique les créneaux les plus intéressants pour les interventions du CRDI. Les chercheurs, les donateurs et les décideurs politiques seront particulièrement intéressés par ces résumés qui indiquent comment le CRDI entend contribuer à l'évolution du programme Action 21.

